



**Mémoire**  
**Présenté par**  
**KALGONG Jean**  
**Ferdinand**

**UNIVERSITE DE NGAOUNDERE**  
**Faculté des Arts,**  
**Lettres et Sciences**  
**Département d'Histoire**  
**Humaines**

**Les réfugiés tchadiens au**  
**Nord-Cameroun de**  
**1979 à 2001**

---

**Année académique :**  
**2007-2008**

**UNIVERSITE DE NGAOUNDERE**  
**THE UNIVERSITY OF NGAOUNDERE**

**Faculté des Arts,  
Lettres et Sciences  
Humaines**



*Faculty of Arts,  
Letters and Social  
Sciences*

**Département d'Histoire**  
*Department of History*



**CODESRIA**



**Ce mémoire a bénéficié des Petites subventions du CODESRIA**

**Les réfugiés tchadiens au Nord-Cameroun de  
1979 à 2001**

**Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes  
Approfondies (DEA) d'Histoire**

Par

**KALGONG Jean Ferdinand**

**Titulaire d'une Maîtrise  
Option : Histoire politique et culturelle**

Sous la direction de  
**SAÏBOU Issa**

**Maître de Conférences**

**Année académique 2007-2008**

1407.01  
KAL  
14989

17 JAN. 2011

14.07.01  
KAL  
14989

**UNIVERSITE DE NGAOUNDERE**  
**THE UNIVERSITY OF NGAOUNDERE**

**Faculté des Arts,  
Lettres et Sciences  
Humaines**



**Faculty of Arts,  
Letters and Social  
Sciences**

**Département d'Histoire**  
**Department of History**



**CODESRIA**

**Ce mémoire a bénéficié des Petites subventions du CODESRIA**

**Les réfugiés tchadiens au Nord-Cameroun de  
1979 à 2001**

**Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes  
Approfondies (DEA) d'Histoire**

**Par**

**KALGONG Jean Ferdinand**

**Titulaire d'une Maîtrise  
Option : Histoire politique et culturelle**

**Sous la direction de**

**SAÏBOU Issa**

**Maître de Conférences**

**Année académique 2007-2008**





## SOMMAIRE

<b>Rubriques .....</b>	<b>Pages</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>i</b>
<b>DEDICACE.....</b>	<b>iv</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>v</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS.....</b>	<b>vi</b>
<b>CARTE DE LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE.....</b>	<b>vii</b>
<b>PREMIERE PARTIE : PROJET DE LA THESE.....</b>	<b>1</b>
<b>I - Cadre théorique et conceptuel.....</b>	<b>2</b>
<b>II - Cadre spatiale.....</b>	<b>7</b>
<b>III - Limites chronologiques.....</b>	<b>7</b>
<b>IV - Raisons du choix du sujet.....</b>	<b>8</b>
<b>V – Intérêt du sujet.....</b>	<b>8</b>
<b>V - Revue de la littérature.....</b>	<b>9</b>
<b>VI - Problématique.....</b>	<b>10</b>
<b>VII - Objectifs.....</b>	<b>10</b>
<b>VIII - Méthodologie.....</b>	<b>11</b>

<b>IX - Plan provisoire .....</b>	<b>13</b>
<b>X - Chronogramme provisoire.....</b>	<b>16</b>
<b>X – Sources et références bibliographiques.....</b>	<b>18</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : ASPECT DEVELOPPE.....</b>	<b>21</b>
<b>CHAPITRE IV : LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RETOUR VOLONTAIRE DES REFUGIES TCHADIENS, LES DIFFERENTES PHASES DE LEURS RAPATRIEMENTS ET LEURS REINSERTIONS DANS LEUR PAYS D'ORIGINE.....</b>	<b>22</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>23</b>
<b>ABSTRACT.....</b>	<b>24</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>25</b>
<b>I – Les modalités de mise en œuvre du retour volontaire des réfugiés tchadiens.....</b>	<b>27</b>
<b>A – Le rôle du H.C.R.....</b>	<b>27</b>
<b>B – Le rôle du gouvernement camerounais.....</b>	<b>29</b>
<b>C – Le rôle du gouvernement tchadien.....</b>	<b>29</b>
<b>II – Les différentes phases de rapatriement des réfugiés tchadiens .....</b>	<b>30</b>
<b>A – La première phase.....</b>	<b>31</b>

B – La deuxième phase.....	32
III – La réinsertion des réfugiés dans leur pays d’origine.....	34
A – Le programme de réinsertion du H.C.R. ....	34
B – L’engagement du gouvernement tchadien.....	36
C – L’image des Camerounais vus par les Tchadiens.....	37
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>39</b>
<b>SOURCES ET ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>48</b>

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## REMERCIEMENTS

Notre Gratitude à Notre directeur Pr Saïbou Issa pour avoir guidé nos pas dans la recherche.

A tous les enseignants du Département d'histoire à savoir Pr Hamadou Hadama, Dr Mokam David, Dr Nizeseté Bienvenu Denis, Dr Taguem Fah Gilbert et Dr Mbengué Nguimè Martin.

A mes frères et sœurs SAH Charles Francis Alain Ange, TCHOUMPA Julien Constantin, LABE Nancy Emmanuel et MAZAKRE FOKA Liliane Colette.

A mes cousins et cousines Godjé Patching Richard, Patching Moïse Vincent, Djondang François, Takféné Doris, Hinféné Odette.

A tous mes ami(e)s qui de près ou de loin ont bien voulu m'aider. Il s'agit de Wakou Abel, Wadou Albert, Moukéné Djoswa, Komaye Yowana, Sawalda Jean, Pagou Emmanuel, Brey Paga, Koussiakbé Raymond, Dadi Didier et tous mes voisins de la mini-cité Aurore.

A mes oncles et tantes Zoli André, Beidi Alphonse, Massou Delphine, Doudou Anne Kaline et Madjillé Soudane.

A ma tendre future épouse Zakiatou. Qu'elle trouve ici l'expression de mon profond Amour.

**DEDICACE**

A mes parents :

**-TCHOUMPA Daniel ;**

**-BAÏKAME Léa.**

A tous ceux qui contribuent à la recherche des solutions aux problèmes des réfugiés, je

dédie ce travail.

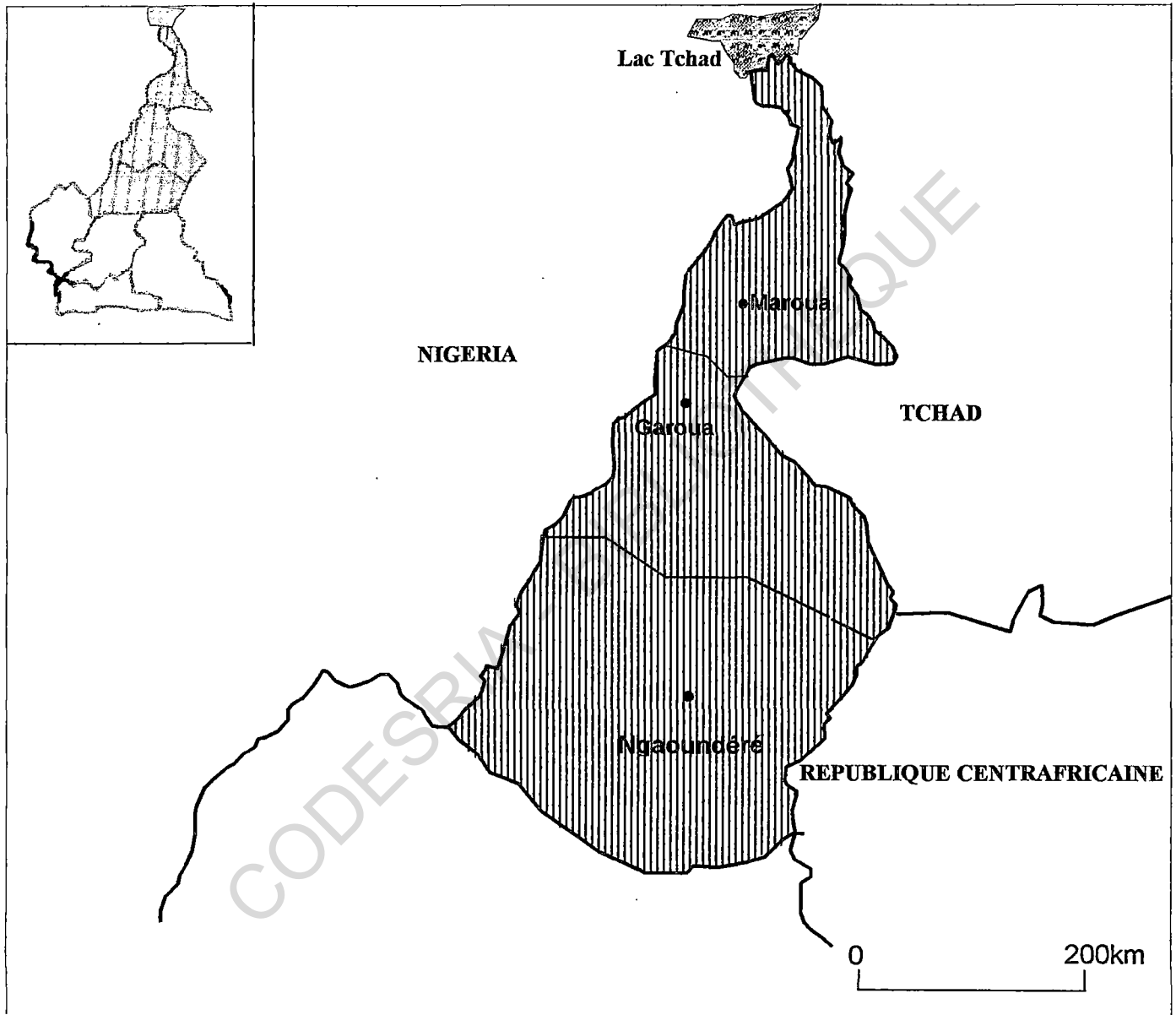
CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



## LISTE DES ABREVIATIONS

- ▶ **C.S.M. : Conseil Supérieur Militaire**
- ▶ **C.R.T.V.: Cameroon Radio and Television**
- ▶ **D.D.S. : Direction de la Documentation et de la Sécurité**
- ▶ **F.A.C. : Front d'Action Commune**
- ▶ **F.A.P. : Force Armées Populaires**
- ▶ **F.A.N. : Forces Armées du Nord**
- ▶ **F.A.N.T. : Forces Armées Nationale du Tchad**
- ▶ **F.A.T. : Forces Armées du Tchad**
- ▶ **FROLINAT : Front de Libération Nationale du Tchad**
- ▶ **G.U.N.T. : Gouvernement d'Union Nationale**
- ▶ **H.C.R. : Haut Commissariat aux Réfugiés**
- ▶ **M.P.L.T.T. : Mouvement Populaire de la Libération Totale du Tchad**
- ▶ **M.P.S. : Mouvement Patriotique du Salut**
- ▶ **O.M.S. : Organisation Mondiale de la Santé**
- ▶ **O.N.G. : Organisation Non Gouvernementale**
- ▶ **O.N.U. : Organisation des Nations Unies**
- ▶ **O.U.A. : Organisation de l'Unité Nationale**
- ▶ **P.A.M. : Programme Alimentaire Mondiale**
- ▶ **P.N.U.D. : Programme des Nations Unis pour le Développement**
- ▶ **UNICEF : Fonds des Nations Unies pou l'Enfance**

# CARTE DE LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE (NORD-CAMEROUN)



Source: Division géographique de la direction des archives du ministère des affaires étrangères du Cameroun 2004

Réalisée par Taiwe S G et Kalgong J.F.



Nord-Cameroun

- Chef lieu des provinces
- Limite des provinces

*Première partie :*

*Projet de thèse*

# I - Cadre théorique et conceptuel

La problématique des réfugiés dans le monde est un fait remarquable qui remonte à la période antique. Tout au long de l'histoire, les catastrophes écologiques, les bouleversements sociopolitiques, ont fait fuir des populations loin de leurs pays. Ainsi, on retient que dans les temps bibliques, les Israélites, réduits en esclavage, ont fui l'Égypte à cause du traitement inhumain que leur infligeait le Pharaon.<sup>1</sup> Au XV<sup>e</sup>, les Maures et les juifs, pourchassés par l'Inquisition, sont expulsés d'Espagne.<sup>2</sup> Au XVII<sup>e</sup> siècle, les puritains qui, aspirant à la liberté de religion, s'établissent dans le Nouveau Monde.<sup>3</sup> En 1685, le mot réfugié entre dans la langue française et anglaise sous le violent coup de la Révocation de l'Édit de Nantes. Les protestants français furent contraints à s'exiler à cause de la terreur semée par le Roi Louis XIV.<sup>4</sup>

Dès le début de XX<sup>e</sup> siècle, les déplacements forcés des populations se multiplient dans le monde. C'est ainsi que Grecs, Turcs et Bulgares après les guerres balkaniques de 1911 et 1912<sup>5</sup> ; Polonais, Baltes, Hongrois, Allemands, Français et Anglais<sup>6</sup> après la Première Guerre Mondiale sont contraints à s'émigrer.<sup>7</sup> La révolution russe<sup>8</sup> n'est pas en reste. Elle provoqua la fuite de plus d'un million de Russes vers les pays voisins de la Russie. Le déplacement forcé des populations s'intensifia dans les années 1930 en Chine avec l'invasion japonaise<sup>9</sup> et en Espagne avec la victoire fasciste.<sup>10</sup> Aussi, le nombre de réfugiés va-t-il s'accroître pendant la Seconde Guerre Mondiale – car 9 millions de Juifs et d'autres populations des pays d'Europe étaient persécutés par les Nazis<sup>11</sup> – et la prise du pouvoir en Chine par les communistes. C'est ainsi que 1/3 environ de Juifs quittent l'Europe, puis s'installent en Israël et le reste, en grande majorité aux États-Unis, au Canada, en Australie et

<sup>1</sup>La Sainte Bible, Exode Chap. 13 et 14.

<sup>2</sup>M. Ghazali, 2004, *Marginalisation et exclusion des minorités religieuses en Espagne : Juifs et Maures en Castilles à la fin du Moyen Âge*, <http://cdlm.revues.org>, vol.69, consulté le 09 août 2009.

<sup>3</sup><http://www.museeprotestant.org>, consulté le 09 août 2009.

<sup>4</sup>Louis XIV, défenseur de la religion catholique, veut transformer les protestants (les Huguenots) en fugitifs dépouillés de leurs droits et de leurs libertés. Il exécutait même ces derniers. Entre trois cent et cinq cent mille protestants sont sur la route. Ils font le périple qui devient le modèle de toutes les fuites de notre monde jusqu'à aujourd'hui : passage furtif de frontières, clandestinités, menaces de galère et de mort.

<sup>5</sup><http://fr.wikipedia.org/wiki/>, *Les guerres balkaniques*, consulté le 09 septembre 2009.

<sup>6</sup>Notons ici que près de 700000 personnes environ se sont déplacés à cause de la guerre.

<sup>7</sup>J., P., Luizard, 2007, *Bilan de la Première Guerre Mondiale*, <http://www.intellego.fr>, consulté le 09 août 2009.

<sup>8</sup>F., Verammen, 2007, *Les étapes de la révolution russe de 1917* <http://www.lcr-lagauche.be>, consulté le 09 août 2009.

<sup>9</sup><http://wapedia.mobi/fr>, *guerre sino-japonaise (1937-1945)*, consulté le 09 août 2009

<sup>10</sup>R., Vernon, 2001, *Chronologie de l'Espagne entre 1936 et 1939 : guerre civile ou révolution rouge & noire*, <http://increvablesanarchistes.org>, consulté le 09 août 2009.

<sup>11</sup>J., E., Safra, 2000, *Le mémorial de la Shoah : comprendre le passé pour éclairer l'avenir...*, <http://www.memorialdelashoah.org>, consulté le 09 août 2009.

en Nouvelle-Zélande. Notons aussi que l'effondrement du communisme en Europe de l'Est entraîne un assouplissement des restrictions de sortie de ceux-ci. Ce qui provoque ipso facto une migration plus massive des Juifs de la Russie vers les pays d'Europe occidentale.<sup>12</sup>

Toujours dans la logique du déplacement forcé des populations, la création de l'Etat d'Israël en 1948 et ses conséquences, la révolution castriste de 1959 et la guerre du Viêt Nam en 1975 ont retenu l'attention de la communauté internationale. Ces événements sus cités ont entraîné le départ des milliers de Palestiniens et des Cubains hors de leurs pays. Aussi, des centaines de milliers de Vietnamiens, souvent livrés à la famine, ont – ils fuiert par bateaux pour se retrouver dans les pays tels que la France, les Etats-Unis, l'Australie, la Thaïlande, le Hong-Kong...<sup>13</sup>

Suite à l'instauration d'un régime islamiste à Téhéran, les guerres, conséquences de cette révolution, ont fait fuir les Kurdes, les Chiites d'Irak et les Iraniens de leur pays. Lors de l'invasion soviétique en Afghanistan de 1979 à 1989, plus de 5 millions d'Afghans quittent leurs pays du fait des multiples violences et s'installent au Pakistan et en Iran. A l'issue de cette guerre, les Afghans ont formé le plus grand contingent de réfugiés dans le monde et la guerre civile qui s'est développée depuis le retrait des forces soviétiques les empêche de rentrer dans leur pays.<sup>14</sup>

Quant à l'Amérique Latine, les Chiliens, les Uruguayens fuiert leurs pays dans la décennie 1970 à cause de la rigidité de leur système politique qui est la dictature. Ils s'installent dans les pays limitrophes. Cuba a ainsi accueilli d'importante vague de réfugiés des pays de l'Amérique du sud provoquant par ricochet un exode vers la Floride. Pour ce qui est des conséquences de la dislocation de la Yougoslavie en 1991 et 1992, le nombre de personnes obligées de quitter leurs foyers pour les Etats voisins était estimé à peu près à 4 millions.<sup>15</sup> Quant est-il de la situation des réfugiés en Afrique ? C'est notoire ; elle n'est guerre reluisante.

Comptant plus de 60 pays et près de 60 groupes ethniques, l'Afrique regroupe environ 1/3 de réfugiés dans le monde. Ses habitants, en proie aux bouleversements politiques qui est

<sup>12</sup>UNHCR, 2009, « Reconstruire une nouvelle vie : les réfugiés juifs de Russie en Israël », in <http://www.unhcr.fr>, consulté le 12 décembre 2009.

<sup>13</sup>E., Pittaway, 2004, *Les réfugiés au vingt et unième siècle, un défi humanitaire*, <http://motspluriels.arts>, consulté le 04 octobre 2009.

<sup>14</sup>Amnesty Internationale, 2002, « Les réfugiés afghans », in <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>, consulté le 15 décembre 2009.

<sup>15</sup>UNHCR, 2009, *Les réfugiés yougoslaves*, in <http://www.unhcr.fr>, consulté le 12 décembre 2009.

l'une des caractéristiques des pays pauvres, secrètent chaque année d'importants nombres de réfugiés. Comme bouleversements politiques qui occasionnèrent le déplacement massifs des personnes en Afrique, nous pouvons évoquer le cas de la rébellion tchadienne, du génocide rwandais et soudanais, des guerres civiles ivoirienne, angolaise et somalienne, les conflits de la région du Grand Lac...<sup>16</sup>

Tout compte fait, les 22 millions de réfugiés dans le monde se répartissent selon les statistiques du HCR en 1999 comme suit : 7,9 millions vivent en Asie, 3 millions en Afrique du Nord, 5 millions en Afrique subsaharienne, 5,7 millions en Europe, 7,2 millions en Amérique Latine, 1,2 millions au Moyen Orient.<sup>17</sup> A partir de la lecture de ce tableau, nous pouvons dire sans risque de nous tromper que la situation des réfugiés s'est mondialisée compte tenu de l'accroissement du nombre de ces derniers.

En 1951 ► 1 million

Fin 1960 ► 2 millions

Fin 1980 ► 8 millions

Fin 1989 ► 12 millions

Fin 1991 ► 17,5 millions

Fin 1999 ► 22 millions.<sup>18</sup>

L'interprétation que nous pouvons dégager de ces chiffres est la suivante : cette situation s'intensifie avec la présence dans le monde de plusieurs poches de conflits, des persécutions politiques et des catastrophes écologiques. Vu l'urgence du problème, la recherche des solutions est l'une des préoccupations de la communauté internationale. D'où l'organisation par elle des multiples conférences dans l'optique de déterminer l'impact des réfugiés sur les économies nationales et par conséquent, sur l'économie mondiale.

Il est bon à savoir qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, la situation des réfugiés va connaître une importante mutation. C'est précisément au lendemain de la Première Guerre Mondiale que la Société des Nations mit sur pied un certificat d'identité qui, pour la première fois dans l'histoire, donne un statut aux réfugiés.<sup>19</sup> En fait, avant cet événement mondial, les réfugiés, sortis de leurs pays d'origines, étaient reçus dans les pays d'accueil compte tenu de la très

<sup>16</sup> M. Mboyo, 2001, *les réfugiés d'Afrique de l'Ouest*, <http://www.syfia.info>, consulté le 20 juin 2009.

<sup>17</sup> Extrait du site de l'Office français de protection des réfugiés et Apatrides (OFPRA), *Qu'est ce qu'un réfugié ?*, <http://www.forumrefugiés.org>, consulté le 26 juin 2009.

<sup>18</sup> M. Gentilini, 2000, *Médecine tropicale*, Paris, Flammarion.

<sup>19</sup> Ils ont un droit d'asile.

ancienne tradition religieuse qui s'appuyait sur les considérations éthiques. Mais l'émergence de l'Etat-nation au XX<sup>e</sup> siècle amène une profonde transformation.<sup>20</sup> Les liens juridiques deviennent décisifs et rigides dans l'acceptation ou non des réfugiés.

Après la Deuxième Guerre Mondiale, l'Organisation Internationale des Réfugiés (O.I.R.) est créée en 1946 par l'ONU. Ses activités initiales concernaient essentiellement l'Europe. Elle est remplacée en 1951 par la création d'un Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés dont le siège est à Genève. Cet organisme assure deux fonctions essentielles : la protection juridique des réfugiés et la recherche des solutions durables à leurs problèmes, les quelles solutions leurs permettrons de mettre terme à leurs pénibles situations. La protection des réfugiés implique la préservation de leur vie, de leur sécurité, et de leur liberté sans toute fois oublier la sauvegarde de leurs droits dans des domaines tels que l'emploi, l'éducation, la résidence, le liberté de mouvement et la garantie de non-refoulement vers un pays où ils peuvent être en danger de persécution. La recherche des solutions durables à leurs problèmes suppose :

- leur intégration sur place dans le premier pays d'accueil : le HCR propose ainsi une assistance aux gouvernements-hôtes permettant aux réfugiés de trouver une solution de vie satisfaisante ;

- leur réinstallation en pays tiers lorsqu'ils ne peuvent pas rester dans le premier pays d'asile ;

- leur rapatriement lorsque les causes de la fuite ont été à ce point modifiées et lorsqu'ils ne sont plus menacés en cas de retour dans le pays d'origine.<sup>21</sup>

La mission du HCR est strictement humanitaire. Assez souvent, les moyens du HCR restent relativement limités. Compte tenu de ses limites, la Commission Intergouvernementale de la Migration, l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés, et les agences gouvernementales internationales pour les réfugiés ; tous créées en 1951, interviennent à la demande des pays membres. Ces organismes ont pour principale mission de superviser les mouvements des réfugiés dans les pays d'accueil. A titre de rappel, en 1989, les

---

<sup>20</sup>Pigiconi, 2009, *le réfugié met en crise l'Etat-nation*, <http://www.paperblog.fr>, consulté le 09 août 2009.

<sup>21</sup>Marc Gentilini, 2000, *Médecine tropicale*, Flammarion, Paris.



43 pays membres du comité exécutif du HCR ont approuvé un budget de près de 430 millions de dollars.<sup>22</sup>

Comme susmentionné, la question des réfugiés est un fait d'actualité pour ce qui est surtout des pays africains. En effet, après l'accession des pays africains à l'indépendance, la plupart d'entre eux connurent des troubles inhérents aux conflits politiques. Des bouleversements internes et externes entraînèrent le départ temporaire voire définitif des populations. Dans cette logique, les pays voisins du Cameroun ne sont pas en reste. Ils ont connu à un moment de leurs histoires des changements politiques qui se sont soldés par des guerres ouvertes. Ce qui favorisa ainsi la fuite des réfugiés gabonaises, congolaises, nigériens et surtout tchadiens qui font d'ailleurs l'objet de notre étude au Cameroun.

Notre sujet étant : « Les réfugiés tchadiens au Nord-Cameroun de 1979 à 2001 », notre fil conducteur tout au long de ce travail est de montrer les causes de l'exil des Tchadiens au Cameroun, les typologies des réfugiés du même pays, la vie dans les camps des réfugiés, le rapatriement, l'intégration et l'impact de ceux-ci dans l'Extrême-Nord du Cameroun.

Au vu de ce qui a été dit, il est important de d'éclaircir, de définir préalablement les concepts clés que contient notre thème afin de nous éloigner de toute ambiguïté. Ainsi, les auteurs et les organismes internationaux ont sous différents angles d'approches définies le mot réfugié. Seulement, pour mieux appréhender ce mot, commençons par la définition du mot refuge.

Etymologiquement, le mot refuge vient du mot latin "refugium".<sup>23</sup> Il désigne un endroit où l'on se retire pour échapper à une menace. Un réfugié est donc une personne qui a dû fuir son pays afin d'échapper à un danger à savoir la guerre, les persécutions politiques, les catastrophes naturelles... pour se mettre en sécurité. Le *Dictionnaire Hachette*<sup>24</sup> le définit comme celui à qui on a accordé l'asile politique.

Quant au *Dictionnaire Universel*<sup>25</sup>, un réfugié est une personne qui a dû quitter son pays d'origine pour s'éloigner des dangers qu'il y a dans son pays. Se réfugier signifie donc se retirer en un lieu pour s'y mettre à l'abri d'un danger.

<sup>22</sup> UNHCR, 2009, « Reconstruire une nouvelle vie des réfugiés », in <http://www.unhcr.fr>, consulté le 04 août 2009.

<sup>23</sup> P. Maubourguet, 1996, *Petit Larousse, Larousse*, Paris, p.869.

<sup>24</sup> V. Brugère-Trelat, 1980, *Dictionnaire Hachette*, Hachette, Paris, p.1081.

<sup>25</sup> M. Guillou et al, 1998, *Dictionnaire Universelle*, EDICEF, VANVEX-CEDEX, p.1011.

En droit international, la situation des réfugiés a fait l'objet de la convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés. Aux termes de l'article premier, alinéa 2 de la convention de 1951, le réfugié peut être défini comme : « toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». <sup>26</sup> Les réfugiés sont donc des demandeurs d'asile, cherchant à fuir leur pays d'origine pour être accueillis dans un pays où leur vie ne sera pas en danger. La convention de Genève réserve ce statut aux personnes menacées par les autorités de l'Etat où ils résident. Le réfugié est donc toute personne en fuite, persécuté par son gouvernement en raison de son action en faveur de la liberté sur son territoire ou dans son pays.

Relativement donc à notre thème, nous entendons par réfugié, toute personne provenant du Tchad pour le Nord-Cameroun à cause des bouleversements politiques et sociaux pour rester temporairement ou définitivement. Cette notion renvoie ici aux populations tchadiennes qui sont retrouvés au Nord-Cameroun à cause des guerres politiques qui troublèrent leurs pays à partir de 1979.

## **II - Cadre spatiale**

Le Nord-Cameroun est un espace compris entre les 6° et le 13° degré de latitude Nord et les 11° et 15° degré de longitude Est. Il représente l'espace couvrant les trois régions septentrionales du Cameroun. Compte tenu des guerres civiles qui eurent lieu au Tchad, plusieurs camps de réfugiés furent installés dans cette zone pour l'encadrement scolaire, alimentaire, vestimentaire, sécuritaire ... des populations tchadiennes. Ces réfugiés vont ainsi s'établir aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines. Ce qui influença la vie des habitants du Nord-Cameroun. Il nous revient d'étudier précisément les camps où l'Etat a loti ces réfugiés et les villes où une bonne partie des anciens réfugiés mènent paisiblement leurs différentes activités.

## **III - Limites chronologiques**

A la délimitation spatiale, se greffe celle de la chronologie. Ainsi, l'année 1979 représente la première bataille de Ndjamenà ponctuée par une guerre civile. Cette guerre est le

<sup>26</sup> Extrait du site UNHCR, 2009, <http://www.migration.besancon.fr>, consulté le 04 août 2009.

résultat de l'échec de la constitution d'un Gouvernement d'Union Nationale entre Goukouni Ouéddei et Hissene Habré. Elle entraîna le départ massif des populations tchadiennes pour le Nord- Cameroun. L'année 2001 est celle du dernier rapatriement volontaire des réfugiés dans les villes du Nord-Cameroun.

#### **IV - Raisons du choix du sujet**

Les raisons qui ont motivé le choix de ce sujet sont multiples. Tout d'abord, il s'agit d'apporter notre modeste contribution à l'approfondissement relatif au séjour des réfugiés au Nord-Cameroun. Ensuite, vu l'actualité sur les multiples problèmes que posent les réfugiés, il importe de se pencher sur leur intégration et leur réinsertion dans des milieux d'accueil sans oublier de faire mention des causes de l'exil des populations tchadiennes. Aussi, voulons-nous montrer comment les réfugiés tchadiens peuvent à la fois constituer un intérêt stratégique et des problèmes multiformes pour le Cameroun.

#### **V - Intérêt du sujet**

L'intérêt que revêt cette étude est indéniable. Il met en exergue les relations internationales dans sa dimension humanitaire et montre un type de coopération multilatérale : Cameroun-HCR-Tchad. Aussi, permet-elle de recenser, de classer, de catégoriser les réfugiés tchadiens restés au Nord-Cameroun. Il va ensuite permettre d'avoir une idée exacte sur la situation des réfugiés au Nord-Cameroun notamment les problèmes d'alimentation, d'éducation, de santé et d'insertion sociale. Toujours dans cette logique, ce travail va permettre d'étudier la perception des réfugiés par les Camerounais et l'image des Camerounais vus par les Tchadiens. Il permettra finalement au HCR, aux gouvernements camerounais et tchadien de mieux organiser l'encadrement des réfugiés et au besoin de bien définir les axes de sollicitations auprès des ONG ou encore de la communauté internationale afin de bien accueillir et de bien accompagner ceux-ci avec leur dignité.

## **VI - Revue de la littérature**

Diverses études ont été menées sur la question des réfugiés. A ce titre, Jeannette Kourouma<sup>27</sup> a conduit une étude sur les réfugiés tchadiens de Kousséri à Poli-Faro en analysant le cadre juridique, matériel de la protection et de l'assistance aux réfugiés africains et leurs problèmes. Elle traite de la question des réfugiés en insistant plus sur les moyens mis en jeux pour leur protection.

Ensuite, Saïbou Issa<sup>28</sup> aborde les origines de la crise tchadienne et son impact économique et social sur les villes de Kousséri et de Maroua. Cette étude montre le développement économique et social des villes du Nord-Cameroun grâce à l'arrivée des populations tchadienne. L'auteur s'appuie plus sur l'impact économique et social de la présence de ceux-ci sur les villes du Nord-Cameroun.

Asta Sabine<sup>29</sup> quant à elle analyse l'encadrement des réfugiés tchadiens et les relations réfugiés-populations locales à Poli-Faro. Elle aborde cette question sans faire mention des violences que font face ces réfugiés dans leurs camps.

Jean Boutrais<sup>30</sup> présente les populations du Nord-Cameroun et les causes des différentes migrations. Seulement, il ne fait pas mention des guerres civiles qui ont poussé les populations tchadiennes à se déplacer au Nord-Cameroun.

Janet Roïtman<sup>31</sup> fait un point sur la normalisation de l'insécurité dans le bassin du Lac-Tchad. D'après elle, ces des mercenaires, les douaniers... camerounais, tchadiens et centrafricains qui franchissent les frontières du pays voisin pour y tendre des embuscades. Seulement, il n'approfondit pas ses explications sur la provenance de ces derniers qui sont parfois les réfugiés tchadiens.

---

<sup>27</sup>J.C. Kourouma, 1993, « Protection et assistance internationale aux réfugiés africains de Kousséri à Poli-Faro : le cas des réfugiés tchadiens au Cameroun (mars 1980 – septembre 1983) », Thèse de Doctorat du 3<sup>e</sup> cycle à l'IRIC de Yaoundé.

<sup>28</sup> Saïbou Issa, 1994, « Impact de la crise tchadienne sur le Nord-Cameroun (1979-1982) », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.

<sup>29</sup> S. Asta, 2000, « Les réfugiés tchadiens à Poli-Faro : encadrement et relations avec le milieu d'accueil (1982-2000) », rapport de Licence en Histoire, Université de Ngaoundéré.

<sup>30</sup> J. Boutrais, 1984, *Le Nord-Cameroun : Des hommes, une région*, ORSTOM, Paris.

<sup>31</sup> J. Roïtman, 2007, *La garnison-entrepôt : une manière de gouverner dans le bassin du Lac-Tchad*, <http://www.cairn.info>.

Bernard Gonné<sup>32</sup> étudie le déplacement des populations tchadiennes au Cameroun dans l'optique d'y effectuer les travaux agricoles. Nous voulons nous démarquer de lui en pensant que ces tchadiens sont souvent des anciens réfugiés.

Herman Monabo'o<sup>33</sup> étudie la politique du Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés. Il s'est plus appesanti sur la protection et l'assistance aux enfants réfugiés.

Yves Landry Etoga<sup>34</sup> Galax analyse le rapatriement volontaire des populations tchadiennes du Cameroun. Il montre l'hospitalité du Cameroun envers les Tchadiens.

L'économie de ces travaux fournit des connaissances, des informations, une vue d'ensemble sur la situation politique, économique et socioculturelle des réfugiés. Il nous revient quand à nous d'étudier les facteurs qui justifient leurs déplacements, les conditions de leurs installations, les difficultés rencontrées dans leurs camps, l'action du HCR, du gouvernement camerounais dans leur encadrement et leur rapatriement, les activités à eux réservés, l'intégration et l'impact de leur présence dans les milieux d'accueil et enfin la réinsertion de ceux-ci dans leur pays d'origine.

## **VII - Problématique**

Notre étude ambitionne de montrer les causes de l'exil des réfugiés tchadiens, les problèmes, les épreuves que ceux-ci rencontrent dans leur milieu d'accueil, leur encadrement, leur réinsertion dans leur milieu d'accueil et l'impact de ces derniers au Nord-Cameroun.

## **VIII - Objectifs**

Plusieurs objectifs découlent de notre problématique. Ainsi, il est question dans ce travail de :

- ▶ Les causes de l'exil et les voies et moyens de déplacements des réfugiés tchadiens ;
- ▶ La typologie des réfugiés et leurs installations

---

<sup>32</sup>Gonné Bernard, 2009, « les migrations saisonnières transfrontalières de la main d'œuvres agricole tchadienne de l'Extrême-Nord du Cameroun », in Revue pluridisciplinaire de l'Ecole Normale Supérieure de Maroua, Vol.I.

<sup>33</sup>Monabo'o, A.D.H., 2001, « L'action du Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés en faveur des enfants réfugiés », Mémoire soutenu en vue de l'obtention du DESS en IRIC, Yaoundé.

<sup>34</sup> Etoga, G.Y.L., 2001, « Le droit du retour des personnes déplacées : le cas du rapatriement volontaire des populations tchadiennes », Rapport de stage à l'IRIC, Yaoundé.

- ▶ Les difficultés rencontrées dans les camps de réfugiés
- ▶ L'encadrement des réfugiés par le HCR, le gouvernement camerounais et les populations locales et ONG.
- ▶ Les modalités de mise en œuvre du retour volontaire des réfugiés tchadiens
- ▶ Les différentes phases de rapatriement des réfugiés tchadiens
- ▶ Perception des réfugiés par les Camerounais
- ▶ L'implication des réfugiés dans les activités économiques
- ▶ L'intégration socio culturelle des réfugiés dans les milieux d'accueil
- ▶ Impact de la présence des réfugiés tchadiens dans les milieux d'accueil
- ▶ La réinsertion des réfugiés dans leur pays d'origine

## **IX - Méthodologie**

Pour la réalisation de ce travail, nous avons adopté une méthode de collecte de données basée sur les ressources orales, écrites, iconographique et archéologiques.

Pour ce qui est des sources écrites, il va s'agir de consulter les ouvrages en liaison avec notre thème, les communications scientifiques, des articles, les documents d'archives, des Thèses de Doctorat, des mémoires de DEA et de DESS, des mémoires de maitrise, des rapports de sensibilisation à la recherche, des rapports de fin d'activités annuelles des membres locaux du HCR et des journaux. Pour cela, nous irons vers les centres de documentations tels que la bibliothèque de l'Université de Ngaoundéré, la bibliothèque de Ngaoundéré-Anthropos, la bibliothèque de l'Alliance Franco-camerounaise de Garoua, celle de l'Université de Yaoundé I, celle de l'Université de Ndjama et la bibliothèque de la jeune Université de Maroua. Le CEFOD (Centre d'Etude et de Formation pour le Développement) de Ndjama et le CNAR (Centre National d'Appui à la Recherche) de Yaoundé seront consultés. Nous exploiterons certaines sources aux archives nationales à Yaoundé, aux archives régionales du Nord et de l'Extrême-Nord, aux archives du HCR et de la Croix-Rouge-Camerounaise. Aussi, allons-nous consulter certains documents sur internet.

Les données écrites seront complétées par les informations orales. Celles-ci consisteront en des entretiens individuels et collectifs. Nous nous intéresseront aux personnes ressources ou acteurs. Les interviews seront menées auprès des populations de notre zone d'étude et celles du Tchad. Les critères d'âge et de sexe seront des indices majeurs. Il sera question de repérer les réfugiés tchadiens en question, les populations locales ayant des connaissances sur l'arrivée des réfugiés tchadiens (les administrateurs du HCR, de la Croix-Rouge et ceux civils camerounais, les hommes d'églises, les médecins, les lamibé, les commerçants, les chauffeurs...). Nous compléterons nos informations par les sources alternatives en nous entretenant avec nos enseignants, nos camarades de promotion, les paysans, les bouchers de la localité d'étude. Pour réussir ces différents entretiens, nous allons nous munir d'un dictaphone, d'un appareil photo afin d'illustrer le travail. Nous aurons recours aux interprètes pour contourner les difficultés de traduction. Un questionnaire préalablement élaboré nous servira de repère. L'observation sera indispensable. Il va s'agir de sillonner les camps où sont logés ces réfugiés et de voir des documentaires télévisés sur eux.

Pour ce qui est sources archéologiques, il s'agira de rechercher les éléments matériels tels que les ustensiles de cuisine...utilisés par les réfugiés dans leurs différents camps. Notons que notre participation dans les colloques, les communications, pourra nous être intéressante dans la mesure où elle contribuera à nous présenter une vue globale des réfugiés d'ici et d'ailleurs.

Après la phase de collecte de tous ces données, suivra celle de leurs traitements. Ainsi, l'analyse de ces données dont l'objectif majeur est la recherche de la vérité historique consistera à combiner tous ces sources susmentionnées, les dépouiller, les traiter, les analyser afin d'y extraire tout ce qui semble faux et ne laisser que la vérité historique.

Nous aurons une approche diachro-synchronique et systémique. L'approche diachro-synchronique nous permettra d'étudier les événements qui ont eu lieu à la même période sur la zone d'étude et suivant l'ordre de leur succession dans le temps et dans l'espace. L'approche systémique consistera à étudier les événements globaux qui ont eu lieu dans le monde et qui ont provoqué le déplacement des réfugiés. Après cette phase d'analyse, nous aborderons la rédaction proprement dite de cette Thèse.



# **X -Plan provisoire**

## **INTRODUCTION GENERALE**

### **CHAPITRE I : LES REFUGIES A L'EXTREME-NORD DU CAMEROUN :**

#### **LES CAUSES DE L'EXIL ET LES VOIES ET MOYENS DE DEPLACEMENTS**

I – Les causes de l'exil

A – La guerre civile de 1979 - 1982

B – L'exil dû à la prise du pouvoir par Hissène HABRE

C – L'avènement d'Idriss DEBY au pouvoir

II – Les voies et moyens de déplacements

A – Le transport commun et individuel

B – La traversée par pirogue

C – La marche à pied

### **CHAPITRE II : LA TYPOLOGIE DES REFUGIES ET LEURS**

#### **INSTALLATIONS**

I – Les réfugiés statutaires et conventionnés

A – Les réfugiés statutaires

B – Les réfugiés conventionnés

II – Les réfugiés relevant du mandat du HCR et leurs installations

A – Les réfugiés relevant du mandat du HCR

B – L'arrivée et l'installation des réfugiés

### **CHAPITRE III : LA VIE DANS LES CAMPS DE REFUGIES**

I – Les difficultés rencontrées dans les camps de réfugiés

A – Les besoins alimentaires et vestimentaires

B – Les problèmes de sécurité et les pratiques discriminatoires à l'égard des réfugiés

II – L'encadrement des réfugiés

A – L'action du H.C.R.

B – L'action du gouvernement camerounais

C – L'action des populations locales et des autres institutions internationales

#### **CHAPITRE IV : LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RETOUR**

##### **VOLONTAIRE DES REFUGIES TCHADIENS, LES**

##### **DIFFERENTES PHASES DE LEURS RAPATRIEMENTS ET**

##### **LEURS REINSERTIONS DANS LEUR PAYS D'ORIGINE**

I – Les modalités de mise en œuvre du retour volontaire des réfugiés tchadiens

A – Le rôle du H.C.R.

B – Le rôle du gouvernement camerounais

C – Le rôle du gouvernement tchadien

II – Les différentes phases de rapatriement des réfugiés tchadiens

A – La première phase

B – La deuxième phase

III – La réinsertion des réfugiés dans leur pays d'origine

A – Le programme de réinsertion du H.C.R.

B – L'engagement du gouvernement tchadien

C – L'image des Camerounais vus par les Tchadiens

## **CHAPITRE V : L'INTEGRATION DES REFUGIES TCHADIENS DANS**

### **LEURS MILIEUX D'ACCUEIL**

I – L'implication des réfugiés dans les activités économiques

A – L'agriculture et l'élevage

B – Le commerce

C – La pratique des petits métiers

II – L'intégration socio culturelle des réfugiés dans les milieux d'accueil

A – L'intégration à travers les religions et l'identité culturelle

B – La question de naturalisation

C – Les relations réfugiés - et populations locales

## **CHAPITRE VI : L'IMPACT DE L'IMMIGRATION DES REFUGIES**

### **TCHADIENS DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL ET IMAGE**

#### **DES REFUGIES VUS PAR LES CAMEROUNAIS**

I – Impact de la présence des réfugiés tchadiens dans les milieux d'accueil

A – Le développement du secteur informel et le marché noir

B – Les réfugiés tchadiens et la question foncière

C – Les problèmes de sécurité, de prostitution et de renchérissement du coût de la vie

II – Perception des réfugiés par les Camerounais

A – Les réfugiés : un salut pour les populations du milieu d'accueil

B – Les réfugiés : personnes démunis

## **CONCLUSION GENERALE**

## **XI -Chronogramme provisoire**

<b>ACTIVITES</b>	<b>DUREE</b>	<b>PERIODE</b>
PREMIERE PHASE D'ENQUETE DE TERRAIN, PROSPECTION, COLLECTE DES DONNEES DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD.	2 MOIS	DE SEPTEMBRE 2009 A NOVEMBRE 2009.
DEUXIEME PHASE D'ENQUETE DE TERRAIN, PROSPECTION, COLLECTE DES DONNEES DANS LES REGIONS DU NORD ET DE L'ADAMAOUA.	2 MOIS	DE NOVEMBRE 2009 A JANVIER 2010.
EXPLOITATION DES OUVRAGES, DES ARTICLES DANS LES DIFFERENTES BIBLIOTHEQUES DES UNIVERSITE DE MAROUA, DE NGAOUNDERE, DE YAOUNDE ET DANS LES CENTRES DE DOCUMENTATION ET DE DOCUMENTS D'ARCHIVES.	3 MOIS	DE JANVIER 2010 A AVRIL 2010.
EXPLOITATION DES OUVRAGES, DES ARTICLES A L'UNIVERSITE DE NDJAMENA, ET DANS LES CENTRES DE DOCUMENTATION ET DE DOCUMENTS D'ARCHIVES DE LA MEME VILLE. ENQUETE DE TERRAIN ET COLLECTE DES DONNEES A NDJAMENA.	2 MOIS	D'AVRIL 2010 A JUIN 2010.
ORGANISATION, EVALUATION, TRAITEMENT, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES. REORGANISATION DU PLAN DE TRAVAIL ET DISCUSSION AVEC LE DIRECTEUR.	3 MOIS	DE JUIN 2010 A SEPTEMBRE 2010.
REDACTION ET PRESENTATION DE LA PREMIERE MOUTURE DE LA THESE ET CORRECTION DU DIRECTEUR.	3 MOIS	DE SEPTEMBRE 2010 A DECEMBRE 2010.

RECHERCHES COMPLEMENTAIRES DANS LES BIBLIOTHEQUES ET LES CENTRES DE DOCUMENTATIONS. ENQUETE DE TERRAIN COMPLEMENTAIRE DANS NOTRE ESPACE D'ETUDE.	2 MOIS	DE DECEMBRE 2010 A FEVRIER 2011.
CORRECTION DE L'ENSEMBLE DE LA THESE ET SOUMISSION DE LA DEUXIEME MOUTURE AU DIRECTEUR POUR CORRECTION.	2 MOIS	DE FEVRIER 2011 A AVRIL 2011.
CORRECTION ET DERNIERE SOUMISSION DU TRAVAIL AU DIRECTEUR POUR CORRECTION, MISE EN FORME, FINITION DU TRAVAIL ET TIRAGE DE LA THESE EN PLUSIEURS EXEMPLAIRES.	2 MOIS	D'AVRIL 2011 A JUIN 2011.
PREPARATION DE LA SOUTENANCE.	2 MOIS	DE JUIN 2011 A AOUT 2011.
SOUTENANCE.	1 MOIS	D'AOUT 2011 A SEPTEMBRE 2011.

**NB :** Des déplacements et les séjours dans plusieurs pays pour notre participation à des séminaires et colloques sont éventuels selon leur programmation et leur importance par rapport à notre thème de recherche. Notons donc que les imprévues sont intégrées dans ledit chronogramme.

## XII - Sources et références bibliographiques

### A – Sources d'archives

Archives Nationale de Yaoundé (ANY)

Archives Régionale de Garoua (ARG)

Archives Régionale de Maroua (ARM)

Archives du HCR/CRC-Cameroun.

### B – Ouvrages

– Buijtenhuijs, R., 1978, *Le FROLINAT et les révoltes populaires du Tchad (1965-1976)*, Mouton, La Haye.

– Buijtenhuijs, R., 1987, *Le FROLINAT et les guerres civiles du Tchad (1977-1984)*, Karthala, ASC.

– Giri J., *Histoire économique du Sahel*, Paris, Karthala.

– Hamadou Adama, 2004, *L'islam au Cameroun. Entre tradition et modernité*, Paris, l'Harmattan.

– Mogia, O., 1995, *Esprit : Réfugiés ou intrus ?*, AUPELF-UREF.

– Varsia Kovana, 1994, *Précis des guerres et conflits au Tchad*, l'Harmattan, Paris.

– Yamoko Koulio-Bezo, *Tchad « Anthologie » de la guerre civile*, Ndjamená.

– Zeltner J.C., 1988, *Le pays du Tchad dans la tourmente 1880-1903*, Paris, L'Harmattan.

### C – Articles

– Bouimon T., 2001, « Les échanges commerciaux et culturels entre la région du Tchad actuel et le Nord du Cameroun avant l'arrivée des européens », in Abwa Daniel, et al. (eds), *Dynamique d'intégration sous régionale en Afrique Centrale, P.U.Y., Tome I*.

– Gonné Bernard, 2009, « les migrations saisonnières transfrontalières de la main d'œuvres agricole tchadienne de l'Extrême-Nord du Cameroun », in *Revue pluridisciplinaire de l'Ecole Normale Supérieure de Maroua, Vol. I*.

– Guermann, M., Article II du Répertoire Chronologique du droit Camerounais.

- Saïbou Issa, 1999, « Impact socioéconomique du séjour des réfugiés tchadiens à Kousséri », in *Revue Ngaoundéré-Anthropos*, vol. III.
- Saïbou Issa, 2001, « Cameroun-Tchad : image de l'autre et attitude », in Abwa Daniel, et al. (eds), *Dynamique d'intégration sous régionale en Afrique Centrale*, P.U.Y., Tome I.
- Saïbou Issa, 2004, « Sonngoobé, bandits justiciers au Nord-Cameroun sous administration française », in *Revue Ngaoundéré-Anthropos*, vol. VI.
- Saïbou Issa, 2006, « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad, une nouvelle modalité de banditisme transfrontalier », in *Polis/RCSP/CPSR*, vol. 13.
- Taguem Fah G., L., et Mamoudou, 2001, « Les relations transfrontalières échanges économiques et problématique de l'intégration en Afrique centrale : le cas de Mbaimboum », in Abwa Daniel, et al. (eds), *Dynamique d'intégration sous régionale en Afrique Centrale*, P.U.Y., Tome I.

#### D – Thèses de Doctorat

- Beauvilain A., 1989, « Nord-Cameroun : Crise et peuplement », Thèse de Doctorat d'Etat, Géographie, Université de Rouen.
- Kourouma J.C., 1993, « Protection et assistance internationale aux réfugiés africains de Kousséri à Poli-Faro : le cas des réfugiés tchadiens au Cameroun (mars 1980 – septembre 1983) », Thèse de Doctorat du 3<sup>e</sup> cycle à l'IRIC de Yaoundé.
- Saïbou Issa, 2001, « Conflits et problèmes de sécurité aux abords sud du Lac Tchad. Dimension historique (XXI<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup> siècles) », Thèse de Doctorat d'Histoire (Ph.D), Université de Yaoundé I.

#### E – Mémoires de DEA, de Maitrise et les rapports de sensibilisation à la recherche

- Asta S., 2000, « Les réfugiés tchadiens à Poli-Faro : encadrement et relations avec le milieu d'accueil (1982-2000) », rapport de Licence en Histoire, Université de Ngaoundéré.
- Etoga, G.Y.L., 2001, « Le droit du retour des personnes déplacées : le cas du rapatriement volontaire des populations tchadiennes », Rapport de stage à l'IRIC, Yaoundé.
- Machia, 2002, « La communauté tchadienne dans le Nord Cameroun : le cas de Garoua et de Yagoua (1960-2000) », Rapport de Licence en Histoire, Université de Ngaoundéré.
- Mohamadou Awal, 1999, « Regard sur la communauté tchadienne à Ngaoundéré (1979-1999) », Rapport de Licence en Histoire, Université de Ngaoundéré.
- Monabo'o, A.D.H., 2001, « L'action du Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés en faveur des enfants réfugiés », Mémoire soutenu en vue de l'obtention du DESS en IRIC, Yaoundé.



– Nana Ahmadou, et al, 1980, « Impasse tchadienne. Les tendances politico-militaires. Les conférences de paix et les réfugiés au Cameroun », Rapport de fin de formation à l'ENAM, Yaoundé.

– Saïbou Issa, 1994, « Impact de la crise tchadienne sur le Nord-Cameroun (1979-1982) », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.

#### F – Sources électroniques

– De Montclos, 1998, « Les flux de réfugiés : un enjeu politique au Sud comme au Nord », in la chronique du CEPED, N°31, octobre-décembre, <http://www.ceped.ined.fr>

– Ruud Lubbers, 2006, « Les réfugiés dans le monde », in le Monde, HCR, Genève, Paris et presse internationale, <http://www.droitshumains.org>

– Sally M., 2009, « Femmes réfugiées en Afrique », in Conflit Trends N° 2, <http://www.accord.org>

– UNHCR, 2009, « Reconstruire une nouvelle vie : les réfugiés juifs de Russie en Israël », in <http://www.unhcr.fr>

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

*Deuxième partie :*

*Aspect développé*

**CHAPITRE IV : LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RETOUR  
VOLONTAIRE DES REFUGIES TCHADIENS, LES  
DIFFERENTES PHASES DE LEURS RAPATRIEMENTS ET  
LEURS REINSERTIONS DANS LEUR PAYS D'ORIGINE**

## RESUME

L'immigration des Tchadiens dans la partie septentrionale du Cameroun en 1979 est due à de nombreuses raisons. En effet, la première bataille de Ndjamena, les crises qui se sont succédées au Tchad sont à l'origine de cette immigration. Pendant ce drame, des milliers de Tchadiens se sont dirigés en masse vers le Nord Cameroun. Le Cameroun et le Haut Commissariat aux réfugiés ont mis en place des dispositifs adéquats pour l'accueil de ces immigrés. Ils ont ouvert des camps de réfugiés à Kousséri et à Poli-Faro en 1980 et 1982 respectivement. Ces derniers ont été assistés aussi par les partenaires du H.C.R. (Haut Commissariat aux Réfugiés) notamment l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance), le PAM (Programme Alimentaire Mondiale) et le P.N.U.D. (Programme des Nations Unies pour le Développement). Au camp, les réfugiés pratiquaient l'agriculture, la chasse, la pêche et les petits métiers à l'instar de la menuiserie... Malgré les dispositions prises par l'Etat camerounais, et les Organisations Internationales, hommes, femmes et enfants réfugiés ont rencontré de nombreuses difficultés. Mais, une fois la stabilité sociopolitique revenue au Tchad, le Haut Commissariat aux Réfugiés, le gouvernement tchadien et celui camerounais ont pris une décision commune pour faire rapatrier ces réfugiés. Ainsi, des engagements pris par les deux pays et le Haut Commissariat aux Réfugiés relatifs aux opérations de retour volontaire ont été organisés. Une fois rentrés dans leurs pays d'origine, les rapatriés ont été abandonnés à eux-mêmes. Victime d'un nouveau déracinement, ils ont préféré rentrer au Cameroun où ils se sont réinstallés sur leur ancien site du camp de Taparé ou se sont glissés parmi la population citadine.

**Mots-clés** : réfugiés, intégration, Nord-Cameroun, réinsertion, Tchad, armée.

## **ABSTRACT**

Chadian's immigration in the Northern part of Cameroon in 1979 was due to many reasons with one principal cause. The first battle Ndjamena and its consequent crisis was the source of the immigration of thousand of Chadian to the Nord-Cameroon. The United Nations High Commission for Refugees and Cameroon put good accommodation for these refugees. So, some refugee camps were built in Kousséri and Poli-Faro in 1980 and 1982 respectively. These camps were managed with the assistance of some UNHCR partners like United Nations International Children Emergency Fund (UNICEF), United Nations Food Program and United Nations Development Program (UNDP). In these camps, refugees led enough place for their activities like farming, hunting, and fishing. In spite of all these services, women and children had many problems for their integration. Later when these were sociopolitical stabilization in Chad, the UNHCR, the Cameroonian's and Chadian's government decided to send back these refugees. So, all those who accepted to go back to their country were taken back there. But there were no availabilities for their way. Consequently, they preferred to come back in Cameroon where some stayed in the camp of Taparé while others merged into local populations.

**Key words:** Chad, integration, North-Cameroon, refugees, reinsertion, army.

## **INTRODUCTION**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Partout dans le monde, les populations sont victimes des conflits armés, des calamités naturelles, des persécutions politiques, religieuses ou ethniques. L'histoire contemporaine en présente ainsi des clichés très sombres et tristes. Au regard de ces clichés, il faut noter que le continent africain est le foyer de nombreux conflits armés où les théâtres des opérations militaires se dressent tous les temps un peu partout. Bien plus, c'est en Afrique que l'on recense curieusement le plus de calamités naturelles dont des sécheresses accrues, des inondations diverses qui affligent les populations de nombreux maux.

Les premiers signes de la crise tchadienne sont apparus dès septembre 1963 à Fort-Lamy (actuel Ndjamena) où pour la première fois dans le contexte nouveau de l'indépendance, le sang a coulé à l'occasion d'un conflit à caractère politique et religieux.<sup>35</sup> La rébellion armée contre l'autorité centrale tire ses origines dans les événements survenus en juin 1965 à Mangalmé, préfecture de Guera. Tout est parti d'un conflit à base fiscale. Par défi aux autorités administratives, certaines populations tchadiennes refusèrent de payer l'impôt qui consistait en un prélèvement sur les troupeaux. Cette affaire devrait ouvrir une déchirure dont personne ne fut capable d'arrêter l'extension.<sup>36</sup> Plus de 500 personnes ont perdu leurs vies dans ce conflit. C'est dans ce climat qu'un étudiant tchadien originaire de Mangalmé, Ibrahim Abatcha a fondé un mouvement qu'il a dénommé « Front de Libération Nationale du Tchad » (FROLINAT)<sup>37</sup> dont l'objectif est de renverser le régime précolonial de François Tombalbaye et d'instaurer la justice. Ce mouvement plonge le pays dans une insécurité totale. En plus de cette raison, il faut ajouter d'une part la guerre civile de 1979-1982 avec la prise du pouvoir par Hissène Habré et d'autre part l'arrivée d'Idriss Deby au pouvoir en 1990.

Fuyant cette insécurité, de nombreux Tchadiens ont pris la route de l'exil au Nord-Cameroun. Ils se sont installés dans les villes frontalières où leurs camps leur est ouvert en 1980 à Kousséri. Avec l'ouverture d'un nouveau camp à Poli-Faro, en 1982, de nombreux réfugiés de Kousséri y ont été transférés. Parallèlement, d'autres Tchadiens choisissent de s'installer dans les centres urbains tels que Maroua, Garoua et Ngaoundéré. Ils y restent jusqu'au dernier rapatriement en 2001. Il s'agit dans cette partie de présenter les modalités de mise en œuvre du retour volontaire des réfugiés tchadiens organisée par le HCR, les différentes phases de leurs rapatriements et leurs réinsertions dans leur pays d'origine.

<sup>35</sup> T. Bah, 1993, « Violence armée et terreur politique au Tchad (perspective historique) », in *International colloquium on the brain and aggression (CUCA)*, University of Cape-Town, p.3.

<sup>36</sup>R. Buijtenhuijs, 1978, *Le FROLINAT et les guerres populaires au Tchad, 1969-1976*, Harmattan, Paris, p.98.

<sup>37</sup> Varsia Kovana, 1994, *Précis des guerres et conflits au Tchad*, Harmattan, Paris, p.12.



## **I – LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RETOUR VOLONTAIRE DES REFUGIES TCHADIENS**

Le Cameroun de part sa position stratégique au centre de l'Afrique et de sa tradition séculaire d'hospitalité se retrouve régulièrement aux confluences des différents mouvements migratoires. C'est ainsi que depuis 1980, l'on assiste à des flux périodiques des réfugiés tchadiens suivis de multiples opérations de rapatriement volontaire souvent menés sous la houlette du HCR.

Ces différentes opérations de retour des réfugiés tchadiens ont ainsi réduit le nombre de la population tchadienne au Cameroun. Faisant suite aux conclusions et aux recommandations issus de la réunion sous régionale de la coordination sur le rapatriement et la réinsertion des réfugiés entre le Tchad, le HCR et le Cameroun, des milliers de Tchadiens ont regagné leur pays. En effet, les candidats désireux de traverser le Chari doivent signer un document pour attester leur libre choix pour le retour dans leur pays d'origine. C'est ainsi que l'article 33 de la convention de Genève de 1951 stipule que « aucun des Etats contractant n'expulsera ou ne refoulera de quelque manière que se soit, un réfugiés vers les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée ».

Ainsi, dès l'année 1982, 2800 personnes sur les 25000 réfugiés de Kousséri ont sollicitées l'aide du H.C.R. pour être rapatriés. Le retour volontaire des réfugiés du camp de Poli et ceux éparpillé à travers les centres urbains du Nord Cameroun s'est effectué en deux phases. Il a nécessité l'action des institutions spécialisées pour ce genre d'opération.

### **A – Le rôle du H.C.R. dans le rapatriement volontaire des populations tchadiennes**

Le Haut Commissariat pour les Réfugiés est l'instance des Nations-Unies chargée de la conception des programmes d'assistance et de leurs applications. Aussi, est-il chargé de protéger les réfugiés au plan international. L'action du HCR dans le cadre de l'opération de retour volontaire des réfugiés tchadiens est notable.

Avant le début des opérations sur le terrain, il a mené des actions de sensibilisation et d'information des populations tchadiennes au Cameroun. Pour cela, il a eu recours à la

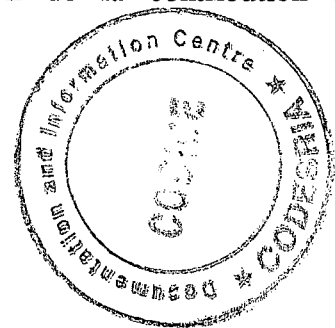
télévision camerounaise, la CRTV (Cameroun Radio and Télévision), à la presse privée et aux bailleurs de fonds.<sup>38</sup>

Le HCR a assisté les populations tchadiennes tout au du processus du rapatriement. En collaboration avec les équipes médicales, il a mis sur pied une stratégie d'assistance sanitaire permanente visant à assurer le bien être des populations tchadiennes. De même, après avoir procédé à l'identification individuelle des postulants au départ à travers la délivrance des cartes d'identité ou des attestations de réfugiés, il leur a distribué des cartes de ravitaillement.<sup>39</sup>

Après la phase opérationnelle sur le terrain, le HCR a eu pour mission d'assister les rapatriés dans une optique de facilitation de leur réintégration dans leur communauté d'origine. Un programme de réinsertion et des conditions de garantie de sécurité est élaboré. Ce programme s'articule autour des secteurs d'activités comme l'alimentation, les biens domestiques, l'eau, la santé, les abris, les infrastructures communautaires, l'éducation, l'agriculture, la foresterie et les activités génératrices de revenus.

Les rapatriés bénéficient des allocations de rapatriement qui s'élevaient à 35.000F CFA pour chaque adulte dont le nombre était limité à trois réfugiés par famille et 5.000F CFA par enfant payé en un versement [sic].<sup>40</sup> Toutefois, l'objectif ultime du HCR est que ces réfugiés tchadiens parviennent rapidement à l'autosuffisance alimentaire.

Ainsi, selon Marcelin Hapie, Chef de Bureau de liaison du HCR au Cameroun et coordonateur local du rapatriement, « avec ce rapatriement, le réfugié devient un citoyen à part entière. Il prend son destin en main et s'installe. Il compte sur ses propres forces et n'attend pas qu'on le nourrisse ». <sup>41</sup> Le gouvernement tchadien a joué aussi un rôle déterminant dans ce processus de rapatriement. Quant est-il de la contribution du gouvernement camerounais dans ce processus de rapatriement ?



<sup>38</sup> Archives du bureau du HCR de Yaoundé, 2002, p.6.

<sup>39</sup> Y. L. Etoga Galax, p.40.

<sup>40</sup> Entretien avec Mkam Joseph, administrateur principal financier du HCR de Yaoundé, le 10 juin 2009.

<sup>41</sup> Y. L. Etoga Galax, p.41.

## **B – Le rôle du gouvernement camerounais**

En tant que terre d'accueil, le Cameroun participe à la mise en œuvre de cette opération censée permettre le retour des populations désireuses de regagner leur pays d'origine.

A cet effet, les responsables en charge de la sécurité publique et les autorités politico-administrative ont facilité ce processus. Ce retour est mené dans les conditions acceptables. Les responsables du ministre de la défense, que sont la Légion de gendarmerie du Nord et ceux de la sécurité militaire assurent aux populations tchadiennes la garantie de sécurité de leurs personnes et de leurs biens. Ils ont loués des camionnettes de transport pour des tâches précises et ont mis sur pied des escortes de convoies jusqu'à la frontière.

Au plan politique, fidèle au principe des relations de bon voisinage, le gouvernement camerounais, par le biais d'une fouille appropriée, vérifie les bagages des rapatriés et s'assurent qu'ils ne transportent pas d'armes. Les autorités politiques engagées dans la mise en œuvre du processus de rapatriement sont les représentants du Services des Affaires Spéciales et des Réfugiés au Ministère des Affaires Etrangères, les représentants de la Direction des Affaires Politiques au Ministère de l'Administration Territoriale et leurs représentants locaux (préfets, maires ...) des zones de transit des réfugiés tchadiens.

Ces autorités ont pour mission de faire respecter le droit inhérent et fondamental à toute personne candidate au retour notamment à travers une stratégie initiale de sensibilisation et d'information des postulants au départ. Elles ont aussi pour mission de créer des conditions propices à la mise en œuvre harmonieuse de l'opération en fournissant le support logistique nécessaire (assistance, couverture médiatique, mise à disposition des sites et locaux de transit). Le gouvernement tchadien n'est pas aussi resté indifférent à ce retour volontaire.

## **C – Le rôle du gouvernement tchadien**

En tant que pays d'origine, des postulants, au rapatriement, le Tchad a accueilli les populations à leur arrivée sur son sol. Un dispositif d'accueil a été mis en place par les autorités administratives et politiques de la ville de Léré située à 28 kilomètres de la frontière Tchad/Cameroun, et par le directeur du comité national pour les réfugiés au Tchad.

Après cet accueil officiel, les rapatriés ont été conduits au camp de transit de Léré, et ensuite dans la ville de Moundou où ils ont pris diverses directions et destinations définitives. L'objectif principal du gouvernement tchadien était de mettre en œuvre des programmes de réinsertion sociale de ces nouveaux venus. Les autorités tchadiennes promettent de prendre leurs responsabilités vis-à-vis de ces rapatriés.

Ainsi, selon Wolemagingar Bane<sup>42</sup>, deuxième adjoint préfectoral de Léré, « le gouvernement tchadien va s'évertuer à trouver des emplois à ceux qui ont ramené des diplômés. Il y aura du travail pour tout le monde, ne serait-ce qu'à la construction du pipeline. Il y aura donc un minimum de confort pour tout le monde ». <sup>43</sup> Le HCR et le gouvernement tchadien ont tenu à leurs promesses. Le retour volontaire s'est ainsi déroulé en plusieurs phases.

## **II – LES DIFFERENTES PHASES DE RAPATRIEMENT DES REFUGIES TCHADIENS**

Longtemps considéré comme un champ d'affrontement, le Tchad a connu depuis lors un relatif processus de redressement économique et de stabilisation sociopolitique dont les retombées ont eu un impact décisif sur la décision du retour des populations tchadiennes en exil.

Deux phases ont ponctué l'opération de rapatriement. La première concerne les réfugiés ruraux du camp de Poli-Faro et couvre la période du 09 mai au 27 mai 2000. La deuxième quant à elle débute le 19 février 2001 pour prendre fin le 05 août 2001. Elle concerne les réfugiés urbains des grandes villes du Nord-Cameroun que sont Ngaoundéré, Garoua et Maroua.

---

<sup>42</sup>Entretien avec Wolemagingar Bane à Léré le 15 mai 2009.

<sup>43</sup> Y. L. Etoga Galax, p.39.

## A – La première phase de rapatriement

Cette phase librement consentie par les populations tchadiennes ne concerne que les réfugiés tchadiens du site de Taparé dans la localité de Poli-Faro.<sup>44</sup> Le site d'accueil a été créé en 1982 par les autorités camerounaises en collaboration avec le HCR pour accueillir les populations tchadiennes en remplacement du camp de Kousséri jugé trop proche de la frontière tchadienne.

Cette première phase permet le retour effectif de 2284 personnes. L'opération compte huit convois transportant 300 à 450 personnes et leurs personnels, conformément aux prescriptions du HCR en matière de rapatriement.<sup>45</sup> Le tableau statistique ci-dessus illustre ces propos.

DATE	NOMBRE DE FAMILLES	POPULATIONS RAPATRIEES				TOTAL
		H	F	EM	EF	
09/05/2000	65	56	68	80	95	299
16/05/2000	81	77	64	78	81	300
23/05/2000	81	76	53	84	86	299
30/05/2000	66	72	48	90	90	300
06/06/2000	66	57	57	101	85	300
13/06/2000	111	106	91	121	132	450
20/06/2000	96	83	41	74	63	261
27/06/2000	20	17	09	17	25	68
ELEVES CLASSE	EN 07	07	00	00	00	07

<sup>44</sup> Ibid. p. 41.

<sup>45</sup> Archives du bureau du HCR de Yaoundé, 2002 extrait des dossiers de rétrocession du site d'accueil des tchadiens de Taparé aux autorités camerounaises par le représentant du HCR au Cameroun.

D'ETUDES						
<b>TOTAL</b>	<b>593</b>	<b>551</b>	<b>431</b>	<b>645</b>	<b>657</b>	<b>2284</b>
<b>POURCENTAGE</b>		<b>24,12</b>	<b>18,88</b>	<b>28,23</b>	<b>28,77</b>	

**Légende :** H : Hommes

F : Femmes

EM : Enfants masculins

EF : Enfants féminins

**Tableau I:** statistiques des réfugiés tchadiens rapatriés à partir du site de Taparé du 09/05/2000 au 27/06/2000.

**Source :** archives du bureau du HCR de Yaoundé, 2002, extrait des dossiers de rétrocession du site d'accueil des tchadiens de Taparé aux autorités camerounaises par le représentant du HCR au Cameroun.

## **B – La deuxième phase de rapatriement**

Concernant les réfugiés dits urbains, en absence du document d'identité remis par les autorités camerounaises à tous les réfugiés, on a estimé à quelques milliers de personnes le nombre ayant quitté le camp après l'arrêt de l'assistance de HCR et qui se sont dispersées dans les grandes villes.<sup>46</sup> A la différence de la précédente, cette deuxième phase est plus longue et plus difficile à mettre en œuvre du fait de l'éparpillement des personnes dans les différentes localités (Maroua, Garoua et Ngaoundéré).

Elle s'est déroulée suivant un calendrier en deux étapes. La première a consisté au rapatriement en trois convois, à raison d'un convoi par semaine, des réfugiés des villes de Maroua et de Garoua. Elle est organisée au cours du mois de janvier 2001. Cette étape permet le retour de 806 personnes en direction du Sud du Tchad.<sup>47</sup>

<sup>46</sup> Archives du bureau du HCR de Yaoundé, 2002, extrait du bilan des opérations du rapatriement des réfugiés tchadiens du Cameroun, période du 09 mai 2000 au 15 août 2001, p.2.

<sup>47</sup> Ibid., p. 3.

La deuxième concerne les populations tchadiennes de Ngaoundéré et des villages environnants. Durant la période allant du 19 février au 20 mars 2001, cinq convois ont successivement reconduit au Tchad un nombre total de 1351 personnes. Le tableau ci-dessus illustre ces données.

PERIODE	SITE DE DEPART	NOMBRE DE CONVOIS	NOMBRE DE FAMILLES	POPULATION RAPATRIEE				TOTAL
				H	F	EM	EF	
09/05/2000 AU 27/06/2000	TAPARE	8	593	551	433 1	645	657	2284
19/02/2001 AU 20/03/2001	MAROUA, GAROUA ET NGAOUNDE RE	5	559	841	433 2	457	427	2157
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>1952</b>	<b>140 2</b>	<b>866 3</b>	<b>110 2</b>	<b>108 4</b>	

**Légende :** H : Hommes

F : Femmes

EM : Enfants masculins

EF : Enfants féminins

**Tableau II :** statistiques des réfugiés tchadiens rapatriés à partir du Nord-Cameroun de la période du 09/05/2000 au 20/03/2001.

**Source :** archives du bureau du HCR de Yaoundé, 2002, extrait du bilan des opérations du rapatriement des réfugiés tchadiens du Cameroun, période du 09 mai 2000 au 15 août 2001.

Ces deux phases de l'opération de retour volontaire des populations tchadiennes marquent et consacrent la réalité du droit fondamental de toute personne déplacée de force de réintégrer son pays en toute quiétude. Il faut souligner que toutes les opérations de rapatriement des réfugiés du Nord-Cameroun se sont déroulées sans incident majeur.

Au terme de cette partie, il importe de noter que l'encadrement des réfugiés tchadiens de Kousséri à Poli-Faro est assuré par le HCR et ses partenaires ainsi que par le gouvernement camerounais. Chaque institution et l'Etat camerounais ont joué un rôle déterminant pour sauvegarder la vie en détresse des populations tchadiennes. Après ce mouvement de rapatriement des réfugiés tchadiens, qu'en est-il de leur réinsertion après plusieurs années passées en exil ?

### **III – LA REINSERTION DES REFUGIES DANS LEUR PAYS D'ORIGINE**

La réinsertion est le fait de revenir dans un groupe qu'on avait quitté.<sup>48</sup> Après les différentes phases de retour volontaire des populations tchadiennes, le HCR et le gouvernement tchadien se sont assignés pour mission d'assister les réfugiés pour leur réinsertion. Ils ont signé des accords avec ces derniers pour concrétiser cette mission. Cette sous-partie présente le programme de réinsertion des réfugiés par le HCR et le gouvernement tchadien. Il est aussi important de connaître l'image qu'ont gardée les rapatriés de leur terre d'accueil lors de l'exil.

#### **A – Le programme de réinsertion des rapatriés par le H.C.R.**

A la suite des conclusions et des recommandations issues de la réunion sous-régionale relative au rapatriement et la réinsertion des réfugiés tchadiens en 2000, le HCR a établi un programme pour assister les rapatriés. Celui-ci s'articule autour d'une assistance alimentaire

---

<sup>48</sup> M. Guermann, 1997, *Petit Larousse Illustré*, Larousse, Paris, p.1215.



octroyée aux rapatriés pendant six mois à compter de la date de leur arrivée au Tchad, le temps qu'ils s'investissent dans les activités d'autosuffisance ou de microprojets.<sup>49</sup>

Il stipule la mise en œuvre des réalisations communautaires en faveur des rapatriés (construction des centres de santé, des point d'eau, d'écoles...) au camp de Poli-Faro, le HCR a signé un certains nombres d'engagements avec les réfugiés, engagement selon lesquels il promet une somme de 30000F CFA à chaque adulte homme, 15000F CFA à chaque femmes et 7500F CFA à chaque enfant.<sup>50</sup> Les réfugiés étant en majorité des cultivateurs, le HCR leur a aussi promis des houes, des machettes, des charrues, certaines semences de céréales... Après des réunions, certains réfugiés ont estimé que leur réintégration économique dans leur communauté d'origine pourra se faire sans difficulté majeure si le HCR applique son programme de réinsertion.

Malgré ce programme d'assistance, d'autres réfugiés ont refusé de rentrer au bercail. Une telle désaffection était liée à l'actualité sociopolitique au Tchad, caractérisé notamment par la recrudescence de l'insécurité due à la reprise de l'insurrection armée dans le nord du pays et des multiples grèves des enseignants.<sup>51</sup>

De plus, la plupart des réfugiés, étant des agriculteurs, se sont rendu compte que la saison agricole était déjà entamée au Tchad, préfigurant ainsi une éventuelle indisponibilité des terres cultivables déjà occupées par d'autres personnes. Un retour dans de telles conditions aurait plutôt contribué à rendre difficile toute possibilité de réinsertion harmonieuse après tant d'années passées en exil.<sup>52</sup>

Un tel changement d'avis était dû au fait qu'après plusieurs années d'exil, nombreux sont des Tchadiens qui ont perdu leurs liens avec leur terroir et ont épousé une certaine appréhension à la situation qu'ils retrouveraient sur place. En effet, le HCR a pris seulement en charge les frais de transport des volontaires. Il a loué des camions capables de conduire les réfugiés jusqu'au Tchad. Il s'est occupé aussi de la ration alimentaire lors du voyage. Arrivé au Tchad, il s'est désintéressé » de son engagement envers les rapatriés.<sup>53</sup>

---

<sup>49</sup> Archives du bureau du HCR de Yaoundé, 2002, p.10.

<sup>50</sup> Entretien avec Toungandongaré René et Djimtoloum Victor à Poli le 28 mars 2009.

<sup>51</sup> Entretien avec Doleo Maurice et Djimtoloum Victor à Poli le 28 mars 2009.

<sup>52</sup> Y. L. Etoga Galax, p.44.

<sup>53</sup> Entretien avec Retebaye Alexandre à Ndjamenà la 13 mai 2009.

Ces derniers, abandonnés à eux-mêmes, dépaysés, les études enfants perturbées, ont préféré rentrer de nouveau au Cameroun. Le gouvernement tchadien de son côté, s'est aussi engagé pour la réinstallation des rapatriés.

## **B – L'engagement du gouvernement tchadien**

L'objectif fondamental des autorités tchadiennes est de mettre en œuvre des programmes de réinsertion sociale des rapatriés. Elles ont pris également des précautions pour la libre circulation des personnes et des biens à travers le pays. Des programmes de développement du Tchad par rapport aux rapatriés ont été établis.

Selon ce programme, les rapatriés diplômés devaient être réintégrés dans la fonction publique tchadienne. Quant aux autres, ils devaient être employés pour la construction du pipe-line. En plus de cela, l'Etat tchadien s'est engagé à prendre en charge la scolarité des enfants rapatriés.<sup>54</sup> Malgré ce noble projet et ce ferme engagement, le gouvernement s'est contenté seulement d'accueillir les anciens réfugiés et de les accompagner dans leurs communautés respectives.

C'est alors qu'une groupe de personnes composé d'anciens réfugiés rapatriés en 1991 a écrit un mémorandum au président Idriss Deby, réclamant leur réintégration. Le gouvernement voyant en cela une menace à la sécurité, a enfermé ces plaignants. Ils ont été libérés après six mois de prison ferme.<sup>55</sup> Néanmoins, certains rapatriés ont porté l'habit du parti au pouvoir pour se frayer une place au gouvernement notamment Agnès Allafi (Ministre de l'Action Sociale et de la Famille).

Les anciens instituteurs rapatriés quant à eux, ont été employés comme vacataire dans des écoles après moult tracasseries. Certains rapatriés ont pris des crédits pour subvenir aux besoins de leurs familles grâce aux commerces.<sup>56</sup> Les femmes quant à elles font du petit commerce (vente de beignets, de la bouillie, des condiments et des légumes) ou pratiquent l'agriculture.<sup>57</sup> Les jeunes filles pour leur part, sont amenées parfois à se prostituer et les jeunes garçons sont devenus des petits débrouillards ou des délinquants. Malgré cette difficile réinstallation, le gouvernement tchadien est resté muet aux problèmes des rapatriés.

<sup>54</sup> Archives du bureau du HCR de Yaoundé, 2002, p.11.

<sup>55</sup> Entretien avec Retebayé Alexandre à Ndjamena le 13 mai 2009.

<sup>56</sup> Idem.

<sup>57</sup> Idem.

Après avoir montré le rôle qu'a joué le HCR et le gouvernement tchadien pour la réintégration des réfugiés, nous allons présenter l'image des camerounais vus par les réfugiés tchadiens.

## C – L'image des Camerounais vus par les Tchadiens

Après plusieurs années passées au Nord-Cameroun, les réfugiés tchadiens ont eu des images diverses des Camerounais. La plupart d'entre eux se souviennent des bonnes relations qu'ils ont entretenues avec les Camerounais. Ils louent la sympathie et l'hospitalité des Camerounais.

Depuis leur pays, certains rapatriés font revenir leurs enfants poursuivre leurs études ou les envoient passer leurs vacances chez leurs amis camerounais et réciproquement. Les bonnes relations entre Camerounais et Tchadiens sont allées au-delà de la simple amitié dans la mesure où certaines familles tchadiennes ont marié leurs filles à des Camerounais.<sup>58</sup>

Au plan officiel, les images jouent un rôle important dans la dynamique des relations entre le Cameroun et le Tchad. Il est malaisé de dire ce qu'est véritablement la politique tchadienne du Cameroun à cause de la confidentialité des sources officielles. Un ensemble de faits permettent cependant de conjecturer que depuis 1980, la sécurité guide l'image que le Cameroun a du Tchad : quant le président du Tchad entretenait des bonnes relations avec le Chef de l'Etat libyen, le Cameroun est sur le qui-vive. L'inverse favorise des relations plus saines.<sup>59</sup>

Malgré ces bonnes relations, certains Tchadiens ont gardé de mauvais souvenirs lors de leurs séjours au Nord-Cameroun notamment des injures et des abus de toutes sortes. Par exemple, le mot *tchadien* prononcé avec une certaine intonation signifiait misérable, domestiques.<sup>60</sup> Selon les rapatriés, leurs employeurs ont abusé d'eux dans la mesure où la main-d'œuvre tchadienne a été abondante et bon marché.

Ils sont victimes de l'emprisonnement arbitraire. C'est le cas d'un jeune tchadien de Garoua qui a passé des mois en prison sans chef d'accusation précis alors qu'il se rendait au

<sup>58</sup> Entretien avec Larmadji Madeleine le 28 juin 2009.

<sup>59</sup> Saïbou Issa, 2001, p. 319.

<sup>60</sup> Ibid. p. 310.

village de sa femme à quelques kilomètres de là. Il fut libéré grâce à l'intervention du Consul du Tchad auprès du Président du tribunal de cette localité.<sup>61</sup>

Ces réfugiés tchadiens se rappellent aussi des tracasseries policières. Ils sont traités d'immigrés clandestins. C'est le cas de certains réfugiés à Kousséri et à Poli qui sont obligés de payer une amende de trente à cinquante mille francs CFA, s'ils n'ont pas de carte de séjour.<sup>62</sup> C'est ainsi qu'un éditorialiste du mensuel Tchad et culture, Gilbert Maoundonodji écrit : « *ce n'est pas la première fois que nos compatriotes vivant au Cameroun subissent ce genre de traitement humiliant et dégradant. Déjà, pendant les douloureux événements qu'à connu notre pays, les Tchadiens qui s'étaient massivement réfugiés au pays de Paul Biya en ont fait la dure expérience [...] même en période normale, le sort de nos compatriotes au Cameroun n'est guère enviable. Certains d'entre eux, que les études ont amené à s'établir dans ce pays font l'objet de fréquent rafles. D'autres opérateurs économiques ou simples voyageurs [...] se heurtent souvent aux multiples tracasseries policières et administratives [...]. Enfin, quand on parle de coupeurs de route [...], se sont toujours des ressortissants tchadiens qui sont tués en cause ou pris pour bouc émissaire* ». <sup>63</sup> Selon l'éditorialiste, tout cela traduit le mépris, la haine et la xénophobie des Camerounais vis-à-vis des Tchadiens.

En définitive, ce chapitre a traité des divers atouts favorisant l'intégration sociale et économique des réfugiés malgré certains obstacles rencontrés. Il a aussi traité des conséquences de l'arrivée massive des réfugiés tchadiens et a présenté l'engagement du HCR et du gouvernement tchadien par rapport à la réinstallation des rapatriés dans leurs pays d'origine. Enfin, il a démontré l'image des Camerounais vue par les réfugiés.

<sup>61</sup> Laoro Gondjé, 2003, « Diaspora tchadienne à Garoua », in Tchad et culture, N° 213, p. 18.

<sup>62</sup> Entretien avec Mahamat Ali, Adjoint au chef de la colonie tchadienne à Kousséri, le 07 mai 2009

<sup>63</sup> Cité in Saïbou Issa, 2001, p. 321.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**CONCLUSION**

D'un point de vue général, l'objet de cette étude est d'examiner les réfugiés tchadiens et surtout s'appesantir sur les modalités de mise en œuvre du retour volontaire de ceux-ci, sur les différentes phases de leurs rapatriements et sur leurs réinsertions dans leur pays d'origine. En effet, le déplacement forcé des populations traduit manifestement le drame humain que présente le départ en exil des millions de personnes fuyant des pratiques discriminatoire et de violences. Face à un tel problème crucial, la communauté internationale a érigé un ensemble de principes et d'actions susceptibles d'y remédier avec une plus grande efficacité et d'y apporter des solutions durables et définitives.

A cet égard, le rapatriement librement consenti en tant qu'un des principes fondamentaux de la protection internationale des réfugiés s'est imposé comme la solution idéale au problème des personnes déplacées de force. En facilitant le retour en toute sécurité des réfugiés dans leur pays d'origine, ce rapatriement permet ainsi une réhabilitation juridique des personnes déplacées en mettant fin à leur situation de précarité. Toutefois, loin d'être une panacée, la mise en œuvre d'une opération de rapatriement harmonieux est fonction de la réalisation d'un ensemble de pré-requis fondamentaux liés entre autres à la volonté des personnes déplacées de rentrer dans leur pays d'origine et à un changement appréciable.

Ainsi, le rapatriement de la population est la manifestation évidente de la matérialisation de la protection des droits des personnes déplacées ; notamment en ce qui concerne leurs droits au retour, il est loin d'être évident comme le traduit le retour actuellement constaté de certains Tchadiens précédemment rapatriés en direction du Tchad.

La cause immédiate du retour des Tchadiens au Cameroun est le désengagement du Haut Commissariat aux Réfugiés et du gouvernement tchadien à la réinstallation de ceux-ci. Les rapatriés, abandonnés à eux-mêmes (sans maison, sans lopin de terre) ont préféré rentrer au Cameroun. De ce fait, ils se sont installés sur l'ancien site du camp de Poli-Faro. Là, ils ont construit des cases en paille tout autour des bâtiments du HCR en ruines. Ils pratiquent l'agriculture, la pêche et la chasse.<sup>64</sup> D'autres réfugiés se sont installés dans les centres urbains où ils font toutes sortes de travaux (maçons, vendeur d'eau, pêcheurs, prostituées, etc.). A Kousséri par exemple, il existe un groupe de Tchadiens qui ont préféré installer leurs familles dans cette localité pour plus de sécurité. Quant aux chefs de famille, ils se rendent à leurs lieux de services à Ndjamena très tôt le matin. Dans la même optique, pendant la saison de récolte du riz et du sorgho, de nombreux quittent leurs pays précisément ceux du Mayo

---

<sup>64</sup> Entretien avec Djimadoum Nicodème à Poli le 28 avril 2009.

Kebi à la recherche du travail. Ces Tchadiens, de nouveau au Cameroun, sans protection et assurance du HCR et du gouvernement Camerounais, sont victimes de multiples maux. Malgré ces obstacles, ils se sentent plus à l'aise et en sécurité au Cameroun qu'au Tchad.<sup>65</sup> De même, une inquiétude hante ces Tchadiens pour l'exploitation du pétrole. Ils souhaitent que celle-ci face sortir leur pays de la misère, que la bonne gestion des dividendes qui en découleront soient totalement transparente. De ce fait, le gouvernement tchadien ne doit exclure aucune couche sociale de la gestion des ressources générées par le pétrole. Selon la population tchadienne, c'est le seul gage d'une stabilité durable du pays. Mais, si l'indolence et le détournement collectif des richesses du pays par une partie des tchadiens prend le dessus, alors des troubles sociaux émergeraient et entraînerait le regain du phénomène des réfugiés au Nord-Cameroun.<sup>66</sup>

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

---

<sup>65</sup> Entretien avec le Commissaire Yacoubou Atchemi à Kousseri le 12 juillet 2009.

<sup>66</sup> Laoro Gondjé, 2003, « Diaspora tchadienne à Garoua », in Tchad et culture, N° 213, p. 17.

**SOURCES ET ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



## I – SOURCES

### A – SOURCES ORALES

<b>INFORMATEURS</b>	<b>SEXE</b>	<b>AGE</b>	<b>PROFESSION</b>	<b>DATE ET LIEU DE L'ENTRETIEN</b>
DJIMADOUM NICODEME	M	50	CULTIVATEUR	LE 28 AVRIL 2009 A POLI.
DJIMTOLOU M VICTOR	M	45	CULTIVATEUR	LE 28 MARS 2009 A POLI.
DOLEO MAURICE	M	35	MAGISTRAT	LE 28 MARS 2009 A POLI.
LARMADJI MADELEINE	F	46	MENAGERE	LE 28 JUIN 2009 A KOUSSERI.
MAHAMAT ALI	M	23	BIJOUTIER, ADJOINT AU CHEF DE LA COLONIE TCHADIENNE DE KOUSSERI	LE 07 MAI 2009 A KOUSSERI.
MKAM JOSEPH	M	50	ADMINISTRATEUR PRINCIPAL FINANCIER DU HCR A YAOUNDE	LE 10 JUIN 2009 A YAOUNDE.
RETEBAYE ALEXANDRE	M	49	DIPLOMATE	LE 13 MAI 2009 A NDJAMENA.
RETEBAYE ELISABETH	F	40	MENAGERE	LE 13 MAI 2009 A NDJAMENA.
TOUNGAND ONGARE RENE	M	38	CULTIVATEUR	LE 28 MARS 2009 A POLI.
WOLEMAGIN	M	48	2 <sup>E</sup> ADJOINT	LE 15 MAI 2009 A

GAR BANE			PREFECTORAL DE LERE	LERE.
YACOUBOU ATCHEMI	M	51	ANCIEN COMMISSAIRE DE POLICE	LE 12 JUILLET 2009 A KOUSSERI

## B – ARCHIVES

- 1 – Archives du bureau du HCR de Yaoundé, « Chronologie, Tchad », SD.
- 2 – Archives du bureau du HCR de Yaoundé, 2002, extrait du bilan des opérations du rapatriement des réfugiés tchadiens du Cameroun, période du 09 mai 2000 au 15 août 2001
- 3 – Archives du bureau du HCR de Yaoundé, 2002 extrait des dossiers de rétrocession du site d'accueil des tchadiens de Taparé aux autorités camerounaises par le représentant du HCR au Cameroun.
- 4 – Archives du bureau du HCR de Yaoundé, 2002, extrait du bilan des opérations du rapatriement des réfugiés tchadiens du Cameroun, période du 09 mai 2000 au 15 août 2001.
- 5 – Convention relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951

## II – BIBLIOGRAPHIE

### A – OUVRAGES GENERAUX

- 1 – Buijtenhuijs, R., 1978, *Le FROLINAT et les révoltes populaires du Tchad (1965-1976)*, Mouton, La Haye.
- 2 – Buijtenhuijs, R., 1987, *Le FROLINAT et les guerres civiles du Tchad (1977-1984)*, Karthala, ASC.
- 3 – Mogia, O., 1995, *Esprit : Réfugiés ou intrus ?*, AUPELF-UREF.
- 4 – Varsia Kovana, 1994, *Précis des guerres et conflits au Tchad*, l'Harmattan, Paris.
- 5 – Yamoko Koulio-Bezo, *Tchad « Anthologie » de la guerre civile*, Ndjamená.

6– Zeltner J.C., 1988, *Le pays du Tchad dans la tourmente 1880-1903*, Paris, L'Harmattan.

## **B – ARTICLES DE REVUES ET CHAPITRES D'OUVRAGES**

1 – Guermann, M., Article II du Répertoire Chronologique du droit Camerounais.

2 – Saïbou Issa, 1999, « Impact socioéconomique du séjour des réfugiés tchadiens à Kousséri », in *Ngaoundéré-Anthropos*, vol. III.

3 – Saïbou Issa, 2001, « Cameroun-Tchad : image de l'autre et attitude », in Abwa Daniel, et al. (eds), *Dynamique d'intégration sous régionale en Afrique Centrale*, P.U.Y., Tome I.

4 – Taguem Fah G., L., et Mamoudou, 2001, « Les relations transfrontalières échanges économiques et problématique de l'intégration en Afrique centrale : le cas de Mbaimboum », in Abwa Daniel, et al. (eds), *Dynamique d'intégration sous régionale en Afrique Centrale*, P.U.Y., Tome I.

## **C – COMMUNICATION ET CONFERENCE**

1 – Lannes B., 1980, « Les deux guerres civiles du Tchad », in Communication à l'Académie des Sciences d'Outre-mer, Paris.

2 – Thierno Bah, 1993, « Violence armée et terreur politique au Tchad (perspectives historiques) », Colloquium on the Brain an Agression (CICA University of Cape Town.)

## **D – MEMOIRES ET THESES**

– Asta S., 2000, « Les réfugiés tchadiens à Poli-Faro : encadrement et relations avec le milieu d'accueil (1982-2000) », rapport de Licence en Histoire, Université de Ngaoundéré.

– Beauvilain A., 1989, « Nord-Cameroun : Crise et peuplement », Thèse de Doctorat d'Etat, Géographie, Université de Rouen.

– Etoga, G.Y.L., 2001, « Le droit du retour des personnes déplacées : le cas du rapatriement volontaire des populations tchadiennes », Rapport de stage à l'IRIC, Yaoundé.

–Kourouma J.C., 1993, « Protection et assistance internationale aux réfugiés africains de Kousséri à Poli-Faro : le cas des réfugiés tchadiens au Cameroun (mars 1980 – septembre 1983) », These de Doctorat du 3<sup>e</sup> cycle à l'IRIC de Yaoundé.

–Machia, 2002, « La communauté tchadienne dans le Nord Cameroun : le cas de Garoua et de Yagoua (1960-2000) », Rapport de Licence en Histoire, Université de Ngaoundéré.

– Mohamadou Awal, 1999, « Regard sur la communauté tchadienne à Ngaoundéré (1979-1999) », Rapport de Licence en Histoire, Université de Ngaoundéré.

– Monabo'o, A.D.H., 2001, « L'action du Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés en faveur des enfants réfugiés », Mémoire soutenu en vue de l'obtention du DESS en IRIC, Yaoundé.

– Nana Ahmadou, et al, 1980, « Impasse tchadienne. Les tendances politico-militaires. Les conférences de paix et les réfugiés au Cameroun », Rapport de fin de formation à l'ENAM, Yaoundé.

– Saïbou Issa, 1994, « Impact de la crise tchadienne sur le Nord-Cameroun (1979-1982) », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé.

– Saïbou Issa, 2001, « Conflits et problèmes de sécurité aux abords sud du Lac Tchad. Dimension historique (XXI<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup> siècles) », Thèse de Doctorat d'Histoire (Ph.D), Université de Yaoundé I.

## **E –JOURNAUX ET PRESSES**

1 – Alima, J., B., 1979, « Quel avenir pour le Tchad ? », in *J.A.*, N°949.

2 – Decreane P., 1979, « Le Tchad sous les armes », in *Le Monde* du 23 janvier.

3 – Decreane P., 1979, « D'une guerre civile à l'autre. Une histoire tourmentée », in *Le Monde* du 14 mars.

4 – Gough E., 1995, « L'hospitalité africaine mise à rude », in *Le courrier* ACP-UE, N° 150, mars-avril.

- 5 – Gough E., 1995, « Instrument internationaux concernant les réfugiés », in *Le courrier ACP-UE*, N° 150, mars-avril.
- 6 – Koumé T., 1980, « Quarante huit heures dans l'enfer tchadien », in *Objectif* N°9.
- 7 – Laoro G. 2008, « Le pétrole tchadien », in *Tchad et culture*, N° 422.
- 8 – Needham R., 1995, « La participation des réfugiés », in *Le courrier ACP-UE*, N° 150.
- 9 – Oyowé A., « Les réfugiés mozambicains et leur frères d'accueil », *Le courrier ACP-UE*, N° 150.
- 10 – Preston R., 1995, « Y a-t-il une éducation spécifique aux réfugiés ? », in *Le courrier ACP-UE*, N° 150.
- 11 –Rudge P., 1995, « Une réponse européenne à la crise mondiale des réfugiés », in *Le courrier ACP-UE*, N° 150.

#### F – DOCUMENTS ELECTRONIQUES

- 1 – De Montclos, 1998, « Les flux de réfugiés : un enjeu politique au Sud comme au Nord », in la chronique du CEPED, N°31, octobre-décembre, <http://www.ceped.ined.fr>
- 2 – Ruud Lubbers, 2006, « Les réfugiés dans le monde », in le Monde, HCR, Genève, Paris et presse internationale, <http://www.droitshumains.org>
- 3 – Sally M., 2009, « Femmes réfugiées en Afrique », in *Conflit Trends* N° 2, <http://www.accord.org>
- 4 – UNHCR, 2009, « Reconstruire une nouvelle vie : les réfugiés juifs de Russie en Israël », in <http://www.unhcr.fr>

**ANNEXES**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## CHRONOLOGIE, TCHAD

### DEBUT 1980

200.000 Tchadiens à Kousséri, après la prise du pouvoir d'Hissène Habré. Après quelques mois, beaucoup sont rappatriés. Les sudistes qui restent sont envoyés au camp de Poli-Faro.

JUIN-DECEMBRE 82: grande offensive d'HH contre le Sud. 100aine de morts, surtout des civils.

SEPTEMBRE 84: A la suite d'attaques rebelles dans le Sud, des 100aines de villages du Sud & Centre sont massacrés lors d'opérations de représailles. (Idriss Déby y participe largement).

"Septembre Noir" au sud-ouest du Tchad.

Environ 10.000 réfugiés à Poli. A partir de 1985, ça va mieux dans le sud; meurtres et disparitions continuent dans les centres de détention de N'Djamena.

1988: Accord tripartite HCR-gvt Tchadien-gvt Camerounais. Rappatriement de plus de 11.000 réfugiés de 1983 à 1992.

AVRIL 89: Idriss Déby et d'autres Zaghawa sont accusés d'avoir voulu renverser le gouvernement. (Il fuit au Soudan.) Plus de 100 Zaghawa sont interpellés lors de rafles à N'Djamena et dans le nord-est. Beaucoup meurent. Au cours des mois suivants, des milliers de Zaghawa se réfugient au Soudan.

MARS 90: Les troupes d'ID rentrent au Tchad. Nombreuses exécutions extrajudiciaires par les forces de HH.

DECEMBRE 1990: Chute d'HH. Chassé par le Sud, il se réfugie à N'Djamena et massacre au moins 300 prisonniers politiques, prisonniers de guerre libyens et proches d'ID à la "documentation" (police politique).

Sortie des Goranes et combattants d'HH par le Cameroun (environ 5.000). Dans la région du Lac Tchad, au Sud jusqu'à Caroua & Figuil; beaucoup d'armes. HH se réfugie à Dakar.

### 1991

DEBUT 1991: Retour d'environ 3.000 Goranes au Tchad. Les autres passent au Nigeria et Niger (rebelles).

Pas de répression par l'Etat, mais vengeances entre combattants: certains Goranes rentrés à N'Djamena perdent quand même raison, femmes, vie... Pas de contrôle des soldats par ID.

JUIN 91: Une 40aine d'officiers originaires du Sud sont arrêtés à N'Djamena après avoir écrit une lettre de plainte à ID; libérés env. 1 mois plus tard

SEPTEMBRE 91: Mutineries dans 2 garnisons militaires du Nord; au moins 40 soldats meurent.

A partir de SEPTEMBRE 91, rumeurs de massacres de civils non armés dans la préfecture du Guéra et aux alentours d'Abéché.

13 OCTOBRE: Des combats éclatent au sein même de l'armée. Le gouvernement dénonce une tentative de coup d'Etat et fait arrêter Col. (Maldom Bada Abbas (Vice-pdt MPS et Ministre Intérieur; de la tribue Hadjerai, il avait fondé le MOSANAT contre ID dans la préfecture de Guéra en 87). Il sera réhabilité en JANVIER 92.

Elimination de nombreux Hadjerai au sein de l'armée; mort et arrestations de nombreux civils hadjerai aussi. Au moins 70 morts le 13 et les jours suivants; beaucoup d'hadjerai rejoignent la guerrilla du Guéra.

800 femmes et enfants sont logés au camp de Poli.

Dès OCTOBRE 91, les centres de détention & torture d'ID sont remis en service.

NOVEMBRE 1991: Accord avec les rebelles et retour de la moitié des Swanes. ID les envoie combattre leurs frères, au Lac, sous commandement Zaghawa. Beaucoup repartent et/ou refusent d'aller combattre.

OCTOBRE-NOVEMBRE: vague d'arrestation et rapatriement forcé de plus de 130 réfugiés Tchadiens au Nigéria.

1992

JANVIER: affrontements entre rebelles du MDD et forces gouvernementales dans la région du Lac Tchad. Les insurgés sont repoussés au Niger. Arrestations concomitantes à N'Djamena de sympathisants du RDP (3 morts et au moins 15 arrestations).

24/26 JANVIER: A la suite des affrontements au Lac Tchad, le gouvernement aurait demandé aux autorités du Borno de lui livrer les ressortissants tchadiens résidant sur leur territoire.

26-30 JANVIER: plusieurs 10aines de civils exécutés dans le Guéra dans le cadre d'opérations anti-insurrectionnelles contre les Hadjerai.

FEVRIER: après une mutinerie de soldats qui attaquent un poste de gendarmerie à N'Djamena, des 12aines d'exécutions extrajudiciaires ont été commises par les forces de sécurité. Les corps d'environ 40 victimes, principalement des civils, ont été découverts dans le Chari.



17 FEVRIER: L'avocat Joseph Behidi, vice-pdt de la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme est assassiné par des militaires.

Avec la radicalisation du régime d'ID, la guerrilla reprend au Sud (Moise Ketté): Doba, Goré, Moundou. La population locale est prise entre les deux camps.

21 FEVRIER: Les rebelles du CSNPD de Moise Ketté attaquent un commissariat à Chagoua, N'Djamena. Les forces de sécurité massacrent ensuite des dizaines de personnes, en majorité des civils non armés originaires du Sud. 33 corps sont repêchés dans le Chari. Une 50aine de militaires Sudistes qui devaient être démobilisés auraient été tués dans une caserne proche de N'Djamena.

FEVRIER-MARS: Quelques 216 (près de 300?) ressortissants Tchadiens au Borno sont détenus à Maiduguri; certains auraient été torturés; puis expulsés du Nigeria et conduits dans des centres de détention de N'Djamena.

MARS: Un grand nombre de ces rappatriés sont victimes d'exécutions extrajudiciaires ou morts sous la torture, dont au moins 3 dirigeants du MDD. Une 40aine auraient été asphyxiés ou seraient morts de faim dans les cellules de l'ancienne Présidence ou au quartier général de la police de sécurité.

Les autres sont ensuite transférés aux casernes d'Abéché (81 détenus) et d'Iriba. Les survivants sont libérés en juillet 92.

7 AVRIL: Nouvelles exécutions extra-judiciaires dans le Guéra: 78 personnes auraient été tuées à Nerisse, dont 29 mineurs et 4 femmes enceintes, quand des soldats dans une Toyota militaire ouvrent le feu sur la foule.

21 AVRIL: attaque de Doba (ville) par le CSNPD de Moise Ketté. La situation commence à devenir difficile.

JUIN 92: Abbas Kouti (ministre d'origine Zaghawa) fuit N'Djamena avec ses partisans pour fonder la rébellion CNR au Lac Tchad. Plusieurs dizaines de sympathisants supposés sont arrêtés (dont env. 40 soldats) et internés au Camp des Martyrs à N'Djamena.

JUILLET???: à nouveau, rappatriement forcé de réfugiés de quelques petites villes du Nord du Nigeria (PL)

12 JUILLET: Lawal Hadji Crema, président section Lac Tchad du RDP est arrêté.

JUILLET 92: Nombre de combattants du MDD arrêtés après l'offensive du Lac Tchad sont remis en liberté à la suite d'un accord de cessez-le-feu entre le gvt et les rebelles. Les survivants des rafles du Nigeria sont également libérés.

- 1er AOUT: 100aine d'hommes de la gendarmerie nationale encerclent une mosquée à Diguel-Est, près de N'djamena, afin d'arrêter Faky Ali Ahmat. Ils le tuent alors qu'il se rendait (blessé par balle et battu à mort); 6 autres morts, dont 2 adolescents; un bébé de 8 mois est blessé. Toutes les victimes sont de la communauté Ouaddai.
- 17 AOUT: La garnison de Doba est attaquée par les rebelles du CSNPD. Après avoir repoussé l'attaque, les militaires se vengent sur les civils; hommes et femmes. Le massacre dure plusieurs jours. Plus d'une 100aine de morts à Doba, dont 6 lycéens. Mise à sac systématique de la ville. Expéditions punitives de l'armée contre les villages voisins; massacres et arrestations. Comme en février, vengeance aussi contre des soldats Sudistes au sein de l'armée.
- OCTOBRE 92: Les combats avec les rebelles du MDD reprennent dans la région du Lac Tchad.
- NOVEMBRE: nouvelles rafles au Nigéria de moindre ampleur qu'en février-mars. Une 15aine de membres du MDD sont arrêtés au Borno et rapatriés de force. Ils seraient toujours en détention au Tchad.
- MI-DECEMBRE: Abbas Kotti et 3 de ses partisans sont accusés d'avoir stocké des armes près de la frontière et arrêtés par les autorités Camerounaises à Maroua. (Expulsés??)

Nombreuses grèves durant l'année 92 contre le non-paiement des salaires & les licenciements; des dirigeants syndicaux sont arrêtés; les autres entrent dans la clandestinité.

Répression contre les journalistes, allant de l'agression (mi-1991) au meurtre (1992) -cf. rapport AI, pp.31-32.

### 1993

- 18 JANVIER: Petites attaques rebelles contre Goré ? En tout cas, non respect des accords signés par Moïse Ketté qui refuse de se replier sur Sarh.
- 22 JANVIER: Suite à l'échec de médiation auprès de Ketté pour le convaincre de rejoindre Sahr, la Garde républicaine lance une attaque sur le CSNPD à 14h30, à Goré. Les Codos ne ripostent pas, et se replient en RCA. Militaires et douaniers pillent la ville. 9 morts dont 3 en tenue militaire, ce jour-là.

ID a décidé de répondre en force & envoyé sa garde privée (Saghawa et Soudanais). C'est la population civile, pas les Codos, qui en sont la cible. 19 (au moins) villages sont brûlés. Toute la région du Logone Oriental est bouclée. Massacres et pillages.

Depuis cette date, les éléments du CSNDP sont repliés en RCA.

12.000 personnes fuient en RCA. (D'autres se réfugient à Sarh, Koumou, Moundou, N'Djamena.) Refusent de rentrer malgré missions du gvt Tchadien. Pas sûr si certains viennent à Yaoundé (directement ou via la RCA); Seulement une dizaine de cas identifiés aux entrées de Touboro, Maidirgrie ou Mbaïboum en mars. Camps et assistance du HCR sur place; ne risquent rien.

12 FÉVRIER-MARS-AVRIL: La violence continue. (Voir rapport ligue des droits de l'homme). Militaires, en particulier la garde républicaine, et les éleveurs contre la population civile et surtout les agriculteurs. Préfecture de Doba; Cantons de Béti, Bodo, Éboto (42 villages); Sous-préfecture de Goré.

Entre autres:

- 12 FÉVRIER: massacre de la population de Bedogo (près de Bekar) par la Garde Républicaine.
- 2 MARS: Village de Sébo brûlé par les militaires. Pas de morts parce que les gens fuient. Bétail volé par les éleveurs.
- 30 MARS et 15 AVRIL: attaques des militaires contre Baké; ils y restent respectivement 3 et 6 jours.
- 5 AVRIL: Massacre de la population de Kou-Mouabé (rassemblement des hommes qui sont emmenés un peu plus loin pour être tués). Plus de 200 morts (ou 70 morts et 44 disparus? ou 135 morts?). Tout est pillé.
- 7 AVRIL: --A Ter, canton de Dono-Manga, des militaires encerclent le marché et tirent sur la population. Bilan: 3 morts et 4 blessés.
- 15 AVRIL: Kobiteya est attaqué par la garde républicaine. Le Chef du Village (Yabaloum Bernard) et son hôte n'ont pas fui & sont exécutés.
- 21 AVRIL: Villages à Kaba-Roangar et Bekoninga.

## NOTE D'INFORMATION

6

### 1. PRESENCE DU HCR

Le H.C.R. est présent au Cameroun depuis avril 1980 par l'intermédiaire d'une Délégation à Yaoundé ; une sous-Délégation a d'abord été créée à Kousséri à l'extrême Nord du Cameroun puis transférée à Maroua où elle devait être maintenue jusqu'en Juin 1992.

### 2. PRESENCE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

Un nombre important d'autres agences du système des Nations Unies est présent au Cameroun, notamment PNUF, FNUAP, FAO, J.P.A.I., OMS, UNICEF, UNESCO, BIT, FMI, BANQUE MONDIALE, ONI, UIT, ITCID, MULIX/ICM, etc. dont UNICEF, UNESCO, ONUDI, MULPCC couvrent aussi d'autres pays voisins.

### 3. PRINCIPAUX EVENEMENTS

La situation des réfugiés au Cameroun reste marquée par le très grand nombre de Tchadiens par rapport aux réfugiés d'autres nationalités. A la suite des tensions au sein du GUNT (Gouvernement l'Union Nationale Tchadienne) en Mars 1980 et de la guerre civile qui avait suivi, plus de 100.000 Tchadiens sont arrivés à Kousséri (Extrême Nord du Cameroun) où un camp a été établi par le HCR. Les opérations de rapatriement volontaire menées par le HCR en 1981-1982 ont abouti à la fermeture du camp de Kousséri et au transfert dans un nouveau site à Poli/Faro, d'un groupe de 300 réfugiés ayant choisi de demeurer au Cameroun.

A la suite des conflits armés qui ont eu lieu au sud du Tchad en 1981 entre l'armée régulière Tchadienne et les groupes opposés au gouvernement central, la population réfugiée de Poli/Faro a régulièrement augmenté jusqu'en 1987, dépassant 10000. A partir de Mai 1988, elle est en constante diminution grâce aux opérations de rapatriement organisées par le HCR.

Le premier Décembre 1990, un changement de régime est intervenu au Tchad avec pour conséquence la fuite de l'ancien président Idriss Hissène Habré et son remplacement à la tête de l'Etat par M. Idriss DEBY. Ce changement de régime a entraîné la fuite vers le Cameroun de nombreuses personnalités politiques de l'ancien régime ainsi que de nombreux membres de l'ethnie de l'ancien président, les goumiers. Leur nombre pouvait être évalué à 3.500 personnes à la fin du mois de Décembre réparties entre les villes de Kousséri, Maroua et Figaal. Ce changement de régime a accéléré le rapatriement des anciens réfugiés de Poli/Faro.

L'année 1991 a été marquée par le retour spontané de nombreux réfugiés Tchadiens ayant fui N'Djamena lors de la chute de l'ancien président Habré et le départ vers d'autres pays principalement le Niger et le Nigeria de nombreux partisans de l'ancien président. En octobre 1991, à la suite de la mise à l'écart de M. Malloum, environ 800 réfugiés Tchadiens de l'ethnie hadjarai en majorité des femmes et des enfants ont été transférés au camp de Poli/Faro.

Les mouvements de rapatriements tchadiens se sont poursuivis en 1992, réduisant le nombre des réfugiés restant au Camp de Poli/Faro à moins de 1000 à la fin de l'année. Il y a eu aussi un afflux limité de Tchadiens d'origine Gorane suite à des rapports de refoulement du Nigeria.

Les années 1991 et 1992 ont vu croître également le nombre de réfugiés en provenance du Soudan, du Libéria, de Sierra Leone, du Zaïre. Des demandes individuelles au Statut de Réfugié au Cameroun continuent à être soumises par des demandeurs d'origine diverse des pays de la région ouest- et centrafricaine.

3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION REFUGIEE

On estime à quelque 42.233 le nombre de réfugiés vivant au Cameroun. Ce chiffre comprend 7 Namubiens, 477, cas de diverses nationalités et 41.749 réfugiés tchadiens.

(i) Réfugiés Tchadiens

La majeure partie des anciens réfugiés tchadiens vivant au camp d'installation rurale de Poli/Faro a quitté le Cameroun pour repartir vers le Tchad dans le cadre du programme de rapatriement organisé depuis 1988 par la Délégation. Un nombre d'arrivés (de 1990) ont quitté spontanément pour rejoindre d'autres partisans de l'ancien président tchadien au Niger et au Nigeria. Suite à l'ouverture de la Conférence Nationale au Tchad en décembre 1992 d'une part, et sous l'influence de la détérioration de l'économie camerounaise et les restrictions progressives en matière d'immigration au Cameroun d'autre part, les mouvements de rapatriement volontaire continuent.

Toutefois, on observé des afflux périodiques (Décembre 1990, Octobre 1991, Mars/Juillet 92) répondant aux événements répétés d'accrochements entre rebelles et forces gouvernementales dans la région du Lac Tchad et au Sud du Tchad.

Environ 900 personnes séjournent désormais au camp de Poli/Faro, dont une partie ne bénéficie plus de l'assistance du H.C.R. La plupart des nouveaux réfugiés tchadiens sont originaires du Nord du Tchad et appartient à l'ethnie gorane ou à l'ethnie hadjarai, un nombre limité de réfugiés du Sud afflue depuis 1992. Depuis 1982, la population réfugiée du camp a évolué comme suit :

- 1982	322
- 1983	390
- 1984	1.630
- Janvier 1985	2.630
- Janvier 1986	5.215
- Janvier 1987	7.348
- Janvier 1988	8.546
- Janvier 1989	6.436
- Janvier 1990	3.700
- Janvier 1991	1.855
- Janvier 1992	1.000
- Janvier 1993	900

Les autres réfugiés tchadiens, intégrés spontanément dans les populations du Nord et de l'Extrême Nord du pays ne bénéficient pas de l'assistance du H.C.R.

(ii) Réfugiés Namubiens :

Depuis 1980, des jeunes réfugiés Namubiens en provenance des camps de réfugiés en Angola et Zambie poursuivent des études secondaires dans la région anglophone du pays. De 30 en 1990, leur nombre s'élève à 7 durant la présente année scolaire. Cette diminution s'explique par le retour des finalistes en Namibie via l'Angola et par le fait que depuis 4 ans il a été mis fin à toute sélection de nouveaux candidats.

(iii) Réfugiés d'autres nationalités :

La Délégation assiste quelques 477 cas de diverses nationalités (Afrique du Sud, Bénin, Burundi, Centrafrique, Ethiopie, Ghana, Iran, Libéria, Sierra Leone, Rwanda, Zaïre, Libye, Soudan, Congo, plus récemment Niger, Mali et Togo) qui vivent dans les centres urbains du Cameroun. Suite aux crises multiples dans la région, on note un accroissement des demandes d'asile de ressortissants des pays d'Afrique de l'Ouest et du Zaïre.

4. STATUT JURIDIQUE DES REFUGIES AU CAMEROUN :

Il faut faire une distinction entre les tchadiens et les non tchadiens. Jusqu'en 1987, les tchadiens ont bénéficié de l'asile sur une base prima facie en raison des événements qui avaient marqué leur pays. A partir de 1988, les demandes d'asile émanant des tchadiens sont examinées individuellement par la Délégation compte tenu de l'amélioration de la situation au Tchad.

Les cas éligibles présentent leur demande d'asile au Gouvernement Camerounais sous couvert de la Délégation et sont censés de résider au camp de Poli/Faro.

Les demandeurs d'asile non tchadiens, sont soumis à une procédure de détermination individuelle par la Délégation suivie de la transmission de leur demande d'asile au Gouvernement. La durée de la procédure gouvernementale peut varier de 6 mois à 2 ans.

Le Cameroun est partie aux conventions de 1951 et de l'OUA. Il ne dispose pas encore de législation interne. Une Division pour les réfugiés a été créée en 1992 au sein du Ministère des Relations Extérieures. Dans le cadre de la promotion de la législation nationale, la Délégation est dans le processus de réinvigorer la discussion au sujet de la création d'une commission d'éligibilité.

## 5. ASSISTANCE FOURNIE AUX REFUGIES

### 5.1. Installation locale

Compte tenu de l'amélioration de la situation politique au Tchad d'une part et du degré d'autosuffisance atteint par les réfugiés de Poli/Faro d'autre part, l'aide à l'installation locale avait été progressivement révisée à la baisse à partir de 1988 au profit du rapatriement librement consenti. Depuis le début des opérations de rapatriement en Mai 1988, 12.498 réfugiés tchadiens ont été volontairement rapatriés.

A la suite d'une décision du Siège, toute assistance individuelle en faveur des anciens réfugiés tchadiens a cessé au 31 Juillet 1990. En effet, depuis 1982 l'aide du HCR était axée sur l'aménagement d'une zone d'installation durable où la pratique de l'agriculture, constamment encouragée, a permis aux réfugiés tchadiens du camp d'atteindre l'autosuffisance.

Compte tenu de l'arrivée périodique de nouveaux réfugiés tchadiens depuis Décembre 1990 qui ont été acheminés au camp de Poli/Faro, outre l'entretien des infrastructures existant au camp, la Délégation a entrepris de fournir des vivres et des médicaments puis, l'achat d'outils aratoires et la fourniture de semences pour cultiver (le coton) et favoriser l'accès à l'autosuffisance de ces nouveaux réfugiés tchadiens.

Le partenaire opérationnel assistant à la réalisation de ce programme est la Croix Rouge Camerounaise.

### 5.2. Education

Un programme d'éducation au niveau secondaire et universitaire est mis en oeuvre par la Délégation en faveur de (48) réfugiés boursiers de diverses nationalités. Un programme post-universitaire s'y est ajouté pour 6 bénéficiaires des fonds mis à la disposition du HCR par le Gouvernement Allemand (DAFI). Le programme d'éducation secondaire concernant les réfugiés rambiens est mis en oeuvre par l'Eglise Presbytérienne du Cameroun qui se charge de placer les élèves dans les établissements scolaires de la région anglophone du pays et de faciliter leur adaptation (famille d'accueil, cours de langue...). Deux partenaires, APTTECH et CCNEUCAM assistent depuis l'année académique 1992/93 dans la réalisation du programme d'éducation supérieure.

### 5.3. Assistance Sociale, Soins et Entretien

D'autre part, les réfugiés urbains nécessiteux dont la situation est plus que jamais précaire à cause de la crise économique actuelle au Cameroun (chômage, prix élevés des besoins de base et médicaments) reçoivent diverses formes d'assistance ponctuelles (subsistance, logement, santé, scolaire, installation professionnelle, micro projets...). Suivant la hausse des demandes d'assistance en milieu urbain et vu le besoin de suivre les problèmes urbains de façon plus approfondie, la Délégation a confié l'exécution du projet d'assistance sociale à la Caritas du Diocèse de Yaoundé qui devait s'installer dans des locaux séparés au début de l'année 1993.

RESOLUTION SUR L'ASSISTANCE DE L'O.U.A. AUX REFUGIES  
ET AUX PERSONNES DEPLACÉES AU TCHAD

\*\*\*\*\*

Le Conseil des ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa trente-cinquième session ordinaire, à Freetown, Sierra-Léone, du 10 au 20 juin 1980.

Ayant examiné la grave situation créée par l'exode massif de centaines de milliers de réfugiés tchadiens dans les pays voisins et notamment en République Unie du Cameroun, en République Fédérale du Nigéria et en République Démocratique du Soudan,

Conscient du fait que la persistance de cette situation a des répercussions directes et très néfastes sur le développement économique et social de ces pays qui ont supporté seuls jusqu'ici un lourd fardeau,

Considérant l'extrême gravité de la situation des populations déplacées du Tchad du fait de la guerre civile,

Rappelant ses résolutions CM/Res.727 (XXXIII) et CM/Res.774 (XXXIV) de juillet 1979 et février 1980 sur le partage du fardeau,

1 - FÉLICITE vivement les gouvernements des pays voisins et notamment les gouvernements de la République Unie du Cameroun, de la République Fédérale du Nigéria et de la République Démocratique du Soudan qui ont accordé asile et assistance aux réfugiés tchadiens.

2 - DEMANDE au Secrétaire Général de l'OUA d'évaluer en étroite collaboration avec les gouvernements des pays concernés, les besoins des réfugiés tchadiens et d'en informer d'urgence tous les Etats membres de l'OUA.

3 - INVITE tous les Etats membres de l'OUA à manifester leur solidarité en apportant à ces gouvernements dans les meilleurs délais tout le soutien nécessaire en vue de leur permettre de faire face à ce grave problème.



COMMISSION DE "COMITE NATIONAL DE GESTION DES SECOURS D'URGENCE  
AUX REFUGIES TCHADIENS".

Le Président : Le Secrétaire Général de la Présidence

12 Membres :

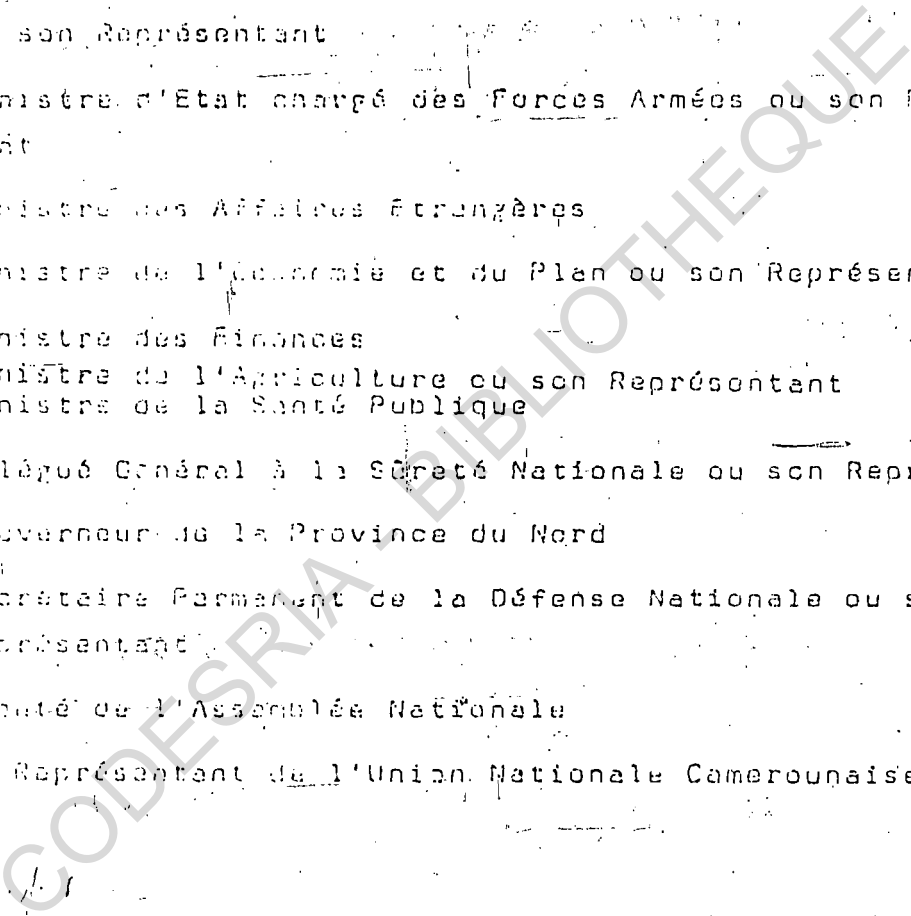
- Le Ministre d'Etat chargé de l'Administration Territoriale ou son Représentant
- Le Ministre d'Etat chargé des Forces Armées ou son Représentant
- Le Ministre des Affaires Etrangères
- Le Ministre de l'Industrie et du Pien ou son Représentant
- Le Ministre des Finances
- Le Ministre de l'Agriculture ou son Représentant
- Le Ministre de la Santé Publique
- Le Délégué Général à la Sécurité Nationale ou son Représentant
- Le Gouverneur de la Province du Nord
- Le Secrétaire Permanent de la Défense Nationale ou son Représentant
- Le Président de l'Assemblée Nationale
- Le Représentant de l'Union Nationale Camerounaise.

COMITE D'URGENCE DU "CENTRE NATIONAL DE GESTION DES SECOURS D'URGENCE  
AUX BESOINS TCHADIENS".

Le Président : Le Secrétaire Général de la Présidence

12 Membres :

- Le Ministre d'Etat chargé de l'Administration Territoriale ou son Représentant
- Le Ministre d'Etat chargé des Forces Armées ou son Représentant
- Le Ministre des Affaires Etrangères
- Le Ministre de l'Economie et du Plan ou son Représentant
- Le Ministre des Finances
- Le Ministre de l'Agriculture ou son Représentant
- Le Ministre de la Santé Publique
- Le Délégué Général à la Sécurité Nationale ou son Représentant
- Le Gouverneur de la Province du Nord
- Le Secrétaire Permanent de la Défense Nationale ou son Représentant
- Un Député de l'Assemblée Nationale
- et un Représentant de l'Union Nationale Camerounaise.



LES ACTIVITES DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE DE GARD

LE MATIN :

Tous les jours de la semaine du Lundi à Samedi, les cours sont donnés dans la salle de CP1 - CP2 de 7 h 30 à 12 h 30, soit :

- DESSIN ET MANIÈRE : 1 leçon de 15 minutes par jour.
- LANGAGE : 2 leçons, 1 h 20 minutes par jour.
- LECTURE : 3 leçons, 2 heures par jour.
- CHIFFRE : 1 leçon, 1 heure par jour.
- COPIAGE ou COPIE : 1 leçon, 20 minutes par jour.
- DESSIN DE L'ESPACE : 1 leçon, 30 minutes par jour.

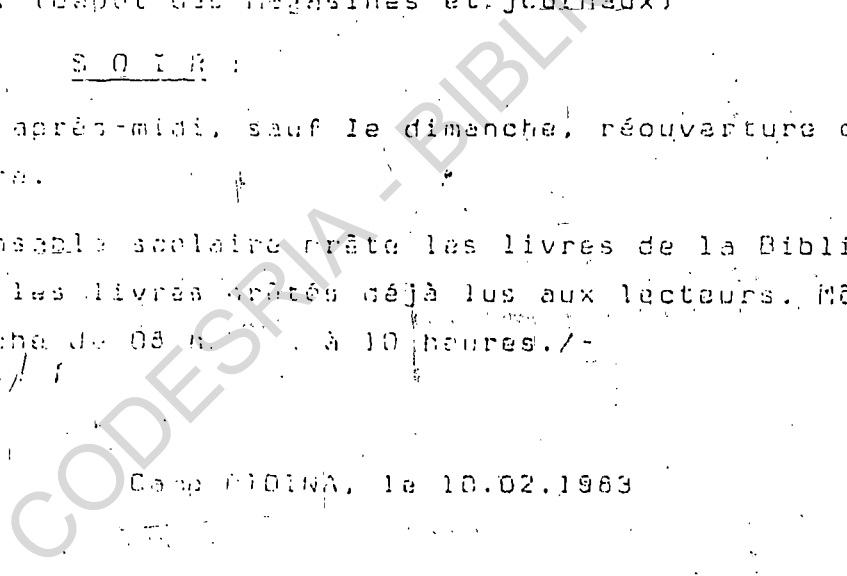
La salle de lecture est ouverte tous les jours sauf le dimanche de 8 h 30 à 13 heures, sous la surveillance du responsable scolaire. (dépôt des magazines et journaux)

S O I R :

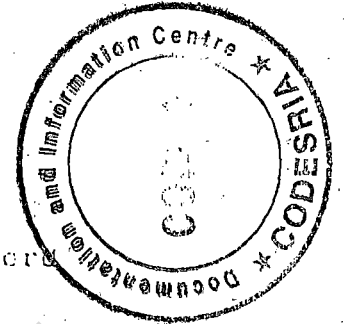
Tous les après-midi, sauf le dimanche, réouverture de la salle de lecture.

Le personnel scolaire prête les livres de la Bibliothèque et récupère les livres prêtés déjà lus aux lecteurs. Même travail le dimanche de 08 h à 10 heures. /-

Camp PLOINA, le 10.02.1963



COMPOSITION DU "COMITE DEPARTEMENTAL DE GESTION DES SECOURS D'URGENCE AUX REFUGES TCHADIENS".



- Un Président : Le Gouverneur de la Province du Nord et 8 Membres
  - Le Commandant de la légion du Nord
  - Le Délégué Provincial de la Santé
  - Le Contrôleur provincial des Finances
  - Le Trésorier Payeur
  - Le Délégué Provincial de l'Agriculture
  - Un Député de l'Assemblée Nationale
  - Le Président de la Section de la Région de l'Union Nationale Camerounaise
  - Le Chef de la Division économique provinciale.

CODESRIA-BIBLIOTHEQUE